

Niamey, le 17 février 2020.

**RAPPORT SUR LE CONTROLE A POSTERIORI DES
MARCHES PUBLICS AU MINISTERE DE LA DEFENSE**

- Références:**
- Lettre n°000052/PRN/CAB en date du 23/09/2019.
 - Lettre n°0000200/PRN/CAB en date du 25/09/2019.
 - Lettre n°0000203/PRN/CAB en date du 25/09/2019.
 - Ordre de mission n°...../MDN/CAB en date du 23/12/2019.

Pièces -jointes : dix-huit (18) annexes.



Conformément à la lettre de mission citée en première référence, un contrôle a posteriori de la gestion des passations des marchés publics du ministère de la défense Nationale a été effectué du **02 octobre 2019 au 02 février 2020**.

Dans cette perspective, l'objectif principal assigné à la mission est de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés publics conclus au cours de la période de **2017 à 2019**, en rapport avec le code des marchés publics en vigueur au Niger et ses textes subséquents d'application.

Aussi, la méthodologie de travail a consisté dans un premier à l'étude des cadres institutionnel et juridique des passations des marchés publics du ministère de la défense nationale.

S'en est suivi, le recueil des informations et de la documentation auprès de toutes les parties prenantes aussi bien internes au Ministère de la défense nationale (secrétariat général, direction des ressources financières, direction des marchés publics, bureau du contrôleur financier) qu'externes (agence de régulation des marchés publics-**ARMP**, direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers-**DGCMP/EF**, Direction générale du budget-**DGB**, Direction générale des impôts-**DGI**, direction générale du trésor et de la comptabilité publique-**DGTCP** du Ministère des finances etc.).

La collecte a concerné particulièrement les documents suivants :

- La liste des marchés non soldés relevant des gestions antérieures à **2017** ;
- La liste complète de marchés passés durant la période de **2017 à 2019** ;
- Les plans de passations des marchés **2017 ; 2018 ; 2019** ;
- L'état d'exécution budgétaire des gestions **2017 ; 2018 ; 2019**.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de **2011 à 2020**, hormis les dépenses de personnel (**titre 2**) et les transferts (**titre 4**), **515 549 989 985 FCFA** (titres 3 et 5) ont été alloués au Ministère de la défense nationale. (Source : Ministère des finances). C'est ce montant qui a été affecté à la réalisation des marchés publics durant cette période.

Sur la période de **2017 à 2019**, **185 882 908 251 FCFA** ont été affectés à l'exécution des marchés publics au Ministère de la défense.

Au plan du contrôle de la matérialité de l'exécution des marchés, des inspections physiques in situ ont été effectuées. Le contrôle physique a porté sur les éléments suivants. Il s'agit de vérifier :

- La matérialité physique des dépenses effectuées ;
- Faire un diagnostic de l'état des ouvrages, équipements, fournitures par référence à leur prix, à leur description sur le marché et à leur état actuel, compte tenu de leur âge et de leur état d'utilisation ;
- S'assurer de l'opportunité des dépenses et de la pertinence des besoins ;
- S'assurer de la cohérence entre les biens livrés et les documents contractuels (conformité, spécifications techniques, qualité, quantité) ;
- S'assurer de la justification technique et financières des ordres de services signés et les conditions de délivrance de certains quitus ;
- Précisément pour les marchés négociés par entente directe les motivations justifiant le recours à cette procédure.

Par ailleurs, des déplacements à l'étranger notamment en République socialiste d'Ukraine, en Fédération de Russie, en République Tchèque et en République populaire de Chine ont permis de recueillir les informations non disponibles au Niger.

Ces informations sont relatives à :

- L'existence et au statut juridique des sociétés étrangères parties aux différents contrats;
- Leur éligibilité à la commande publique au Niger ;
- L'existence de partenariat avec des sociétés nigériennes qui jouent le rôle d'intermédiaire lors de la conclusion des contrats ;
- L'authenticité des mandats de représentation et la qualité de leur représentation au Niger, la valeur des actes posés par les mandataires ;
- L'authenticité des pièces administratives fournies lors de la remise des offres ou lors des soumissions ;
- Le montant réel des contrats, la part des intermédiaires et les cas de surfacturations;
- Possibilités de partenariat direct, sans intermédiaire et de préférence avec des firmes étatiques.

En outre, cette mission de contrôle s'est intéressée aussi bien aux marchés négociés par entente directe qu'aux autres marchés (marchés passés suivant les autres procédures à savoir les appels d'offres, les sollicitations des prix, et les demandes de cotations).

Les points suivants ont été par la suite examinés séparément pour tous les marchés négociés par entente directe d'une part, d'autre part les marchés passés selon les autres procédures de passation. Il s'agit de :

- Analyse des cadres institutionnel et réglementaire des marchés publics ;
- Contrôle de la conformité de la procédure de passation et d'exécution ;
- Contrôle physique et matériel des marchés.



Ainsi dit, le présent rapport s'articulera autour des points suivants, déclinés en cinq (5) grandes parties :

- A. LES MARCHES NEGOCIES PAR ENTENTE DIRECTE (MNED) ;**
- B. LES MARCHES PASSES SELON LES AUTRES PROCEDURES ;**
- C. CAS DES SOCIETES ETRANGERES – MARCHES REALISES A L'ETRANGER-INTERMEDIAIRES ET SURFACTURATIONS ;**
- D. DIVERS.**
- E. RECOMMANDATIONS.**



A. LES MARCHES NEGOCIES PAR ENTENTE DIRECTE (MNED)

1. Cadres institutionnel et réglementaire sur la procédure de passation des marchés négociés par entente directe.

1.1 Cadre réglementaire:

La procédure de passation de marchés par entente directe est essentiellement encadrée par les dispositions du décret **2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013** portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fourniture et de services concernant les besoins de défense et de sécurité nationales.

Il s'agit d'un décret pris en application de l'article 7 du décret **2013-569/PRN/PM du 20 décembre 2013** portant code des marchés publique au Niger (ancien code) et ses textes d'application.

Ce décret fixe les règles applicables aux marchés du ressort de la Défense et de la Sécurité nationales et qui sont exclus en conséquence du champ d'application du code des marchés publics et délégations de service public au Niger.

Pour rappel si au moment de l'adoption de ce décret en **2013**, l'exposé des motifs faisait état de possibilités de répondre efficacement, dans les meilleurs délais et de façon qualitative, aux besoins correspondants aux marchés exigeant le secret et pour lesquels la protection des intérêts de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité, ce dernier a aujourd'hui été rattrapé par la pratique et les faits.

A l'analyse, ce décret dans son application est facteur de risques et de situations de défaillances, dont entre autre :

- Ce décret tire sa légitimité du code des marchés de **2013**, or ce code de marchés n'est plus en vigueur et ses dispositions dans leur grande partie sont caduques. D'où la nécessité d'harmoniser les dispositions du décret

2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013 à celle du décret 2016-641/PRN/PM portant nouveau code des marchés publics.

- Pas de possibilité d'un véritable contrôle à posteriori, l'article 35 du décret 2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013 en évoquant le contrôle à posteriori, renvoie à des dispositions inexistantes notamment l'article 78 (article inexistant dans le corps du décret).
- Usurpation de fonction dans le cadre de la passation desdits marchés (reste silencieux sur certaines prérogatives et la qualité de les exercer), notamment en ce concerne qui la personne responsable du marché;
- Fausses mise en concurrence et mise en concurrence fictive (situations illustrées à l'annexe 11), le titulaire du marché étant connu à l'avance ;
- Manœuvres coercitives, collusoires et obstructives ;
- Risque d'utilisation illégale d'informations confidentielles ;
- Ordres de paiement, après délivrance de service fait qui ne correspondent pas aux biens ou services effectivement fournis, ou travaux non terminés ou terminés de manière non satisfaisante (situations illustrées aux annexes 5 ; 6 et 7) portant sur les cas d'inexécutions des contrats, les non livraisons , les livraisons partielles);
- Possibilité de régulariser un marché ; la régularisation reste pourtant une pratique proscrite par la réglementation (à titre d'exemple le dossier relatif à la maintenance des aéronefs 2011-2012-2013 avec la société EST UKRAINE pour un montant de 2.500.163.600 FCFA) ;
- Risque d'endettement (situation illustrée à l'annexe 4, liste générale des dossiers approuvés sur la période 2017-2019 et faisant ressortir un reste à payer de 66 128 841 614 FCFA);
- Risque de surestimations des coûts et surfacturations des prix (situation illustrée aux annexes 11 ; 13 ; 14 et 15);
- Recours abusif à la notion d'urgence et de secret pour justifier les demandes de dérogations pour passer des marchés négociées par entente

directe (les **MNED** représentent chaque année plus de **75%** de l'ensemble des marchés du ministère de la défense nationale) ;

- Absence d'un référentiel de prix et/ou d'un catalogue des besoins spécifiques à la défense pour servir de base aux négociations des prix et de références qualités et normes.



1.2 Dispositif institutionnel:

S'agissant du **dispositif institutionnel**, il est animé par principalement **quatre (04)** entités du ministère de la défense nationale sous l'autorité du Ministre. Il s'agit de :

- le secrétariat général,
- la direction des marchés publics et de délégation de services publics,
- la direction des ressources financières,
- le contrôleur financier.

En plus de ces entités, il faudrait compter l'existence des commissions d'ouverture des prix, des comités d'experts en charge des négociations, les organes de contrôle à priori au niveau du ministère des finances et l'organe en charge du contrôle à posteriori.

A ce niveau, les cas de dysfonctionnements à relever sont les suivants :

- Situations de conflit d'intérêt résidant dans le fait que les membres de droit des commissions d'ouverture des plis, de négociations et d'attribution des **MNED** sont également ceux en charge du contrôle à priori des **MNED**.
- Situations de conflit d'intérêt, résidant dans le fait que les quitus comme les **bons de livraison** sont signés et délivrés par des membres de droit des commissions chargés de négociations et d'attribution des **MNED** ou même ceux en charge du contrôle interne en lieu et place des services bénéficiaires.
- Conflits de compétence et usurpations de fonction dans la délivrance de certains documents comme les « **end-user** » ou **certificat d'utilisation finale**, les **procès verbaux de réception**, les **bons de livraison** et les **attestations de service fait**.
- Absence d'un organe en charge du contrôle à posteriori des marchés négociés par entente directe. Ce contrôle est sensé être exercé par l'inspection générale des armées et de la gendarmerie nationale

(IGAGN) en référence aux dispositions des articles 75 ; 76 et 77 du décret 2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013 portant MNED. Cependant, ce contrôle n'a jamais été exercé.



2. Contrôle de la conformité de la procédure de passation des marchés par entente directe.

Il est question dans cette partie de faire le point des dossiers ayant respecté la procédure c'est-à-dire toutes les étapes prévues par la réglementation. Ces étapes sont résumées ainsi qu'il suit :

- L'inscription au plan prévisionnel annuel de passation (Plan Secret-confidentiel) ;
- La demande de l'avis de non objection adressé au cabinet du Premier ministre ;
- La délivrance de l'avis de non objection ;
- L'envoi des lettres d'invitation à négocier ou à soumissionner ;
- La mise en place d'une commission ad' hoc de négociations ;
- Les attestations d'engagement signées par chaque membre de la commission ;
- Les propositions et les actes d'engagement des candidats ;
- Les procès-verbaux des négociations ;
- Les lettres de notification ;
- La rédaction du contrat ;
- Signature, engagement, approbation et enregistrement du contrat.

Au total **177 dossiers MNED** ont été recensés et examinés.

Ces **177 dossiers MNED** sont repartis ainsi qu'il suit :

- **15 dossiers** relevant des gestions antérieures à 2017 sont reportés en raison de leur caractère particulier.
- **135 dossiers** concernant la période de 2017 à 2019.
- **27 dossiers** relatifs aux fêtes tournantes du 18 décembre.

S'agissant de ces dossiers, il ressort à l'analyse que :

- Les plans prévisionnels annuels selon les exigences de l'**article 20** du **décret 2013-570/PRN/PM** du **20 décembre 2013** n'ont pas été respectés.
- Tous les dossiers ont reçu l'avis de non objection conformément aux dispositions de l'**article 23** du **décret 2013-570/PRN/PM** du **20 décembre 2013**.
- **126 dossiers** ont suivi la procédure normale, ils ont été régulièrement engagés, approuvés et enregistrés.
- **23 dossiers** ont suivi la procédure normale mais ils non pas été approuvés.
- **Aucun** dossier financé sur les **fonds extrabudgétaires** (fonds spéciaux, fonds OPEX, fonds miniers, financements des partenaires etc.) n'a respecté la procédure.
- **Aucun** dossier concernant les fêtes tournantes du 18 décembre n'a respecté la procédure.

Certes une grande partie des dossiers a respecté la procédure jusqu'à son terme mais il n'en demeure pas moins que des problèmes d'ordre procédural persistent pour autant.

Dans sa physionomie actuel, le décret **2013-570/PRN/PM** du **20 décembre 2013** portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fourniture et de services concernant les besoins de Défense et de Sécurité nationales, ne permet pas une véritable transparence et une égalité des soumissionnaires.

3. Contrôle physique et matériel des marchés négociés par entente directe.

3.1 Dossiers antérieurs à 2017 (voir détails à l'annexe1)

Pour rappel **15 dossiers**, soit **44 035 318 78 FCFA** n'ont pas fait l'objet de livraison définitive ou de service fait. Cependant, **17 955 037 265 FCFA** ont été payés au profit des fournisseurs.

Toutefois pour l'ensemble de ces dossiers, il faudrait souligner l'existence de bon de livraison et de procès verbal de réception définitive certifiant que le matériel a été livré ou les travaux exécutés conformément aux clauses contractuelles.

En effet, de faux quitus (PV et bons de livraisons) ont servi à la liquidation de ces dossiers. Il s'agit en l'espèce de l'émission d'ordres de paiement après délivrance de service fait qui ne correspondent pas aux biens ou services effectivement fournis, ou travaux non terminés ou terminés de manière non satisfaisante, non livraison ou livraisons partielles.

Les éléments concernant ces dossiers sont détaillés à l'**annexe 1** au présent rapport.



3.2 Dossiers traités et concernant la période 2017 à 2019.

Au total, **162 dossiers** ont été recensés et traités sur cette période. (Voir détails à l'**annexe 2** et à l'**annexe 9**). Leur situation est la suivante :

- **23 dossiers**, soit **41 011 417 575 FCFA** n'ont pas été approuvés. Toutes les opérations concernant ces dossiers sont nulles et de nul effet en référence à l'article 37 du décret **2013-570/PRN/PM** du 20 décembre **2013** portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fourniture et de services concernant les besoins de défense et de sécurité nationales. (voir détails à l'**annexe 3**)
- **69 dossiers**, soit **42 951 267 201 FCFA** ont fait l'objet de livraison définitive. Un montant de **25 093 003 545 FCFA** a d'ores et déjà été payé et le reste à payer aux fournisseurs s'élève à **16 863 263 656 FCFA**. (voir détails à l'**annexe 5**)
- **12 dossiers**, soit **61 978 399 951 FCA** dont **25 237 280 232 FCA** ont été payés aux fournisseurs, n'ont été que partiellement livrés. (voir détails à l'**annexe 6**)
- **31 dossiers**, soit **31 818 696 371 FCFA** dont **15 798 557 838 FCFA** ont été payés aux fournisseurs, ces dossiers n'ont fait l'objet d'**aucune livraison**. Cependant le délai de livraison a expiré. (voir détails à l'**annexe 7**)
- **27 dossiers**, soit **5 042 483 500 FCFA**, marchés entrant dans le cadre des fêtes tournantes éditions **2015 ; 2016 ; 2017 et 2018**, leurs réceptions n'ont pas été matérialisées. Il y'a absence de bon de livraison et de procès verbal de réception. (voir détails à l'**annexe 9**).

B. MARCHES PASSES SUIVANT LES AUTRES PROCEDURES (voir détails à l'annexe 8)

Ce sont tous les marchés excepté ceux négociés par entente directe étudiés dans la partie précédente (A), c'est-à-dire les marchés passés selon les autres procédures prévues dans le code des marchés à savoir **les appels d'offres, les sollicitations des prix et les demandes de cotations.**

Au total **51 dossiers**, soit **1 889 933 188 FCFA** au titre de la période **2017-2018** ont été répertoriés et traités.

Parmi ces **51 dossiers**, **6 dossiers** soit **209 539 721 FCFA** n'ont pas fait l'objet de livraison du tout. Cependant ces dossiers sont hors délai de livraison. (Voir détail à l'annexe 8)



C. CAS DES SOCIETES ETRANGERES – MARCHES REALISES A L'ETRANGER (VOIR DETAILS AUX ANNEXES 12 ; 13 ; 14 ET 15)

Conformément à l'ordre de mission cité en référence, des déplacements ont été effectués à l'étranger.

Ces missions à l'extérieur ont permis de rechercher auprès des firmes étrangères des informations non disponibles au Niger et qui sont indispensables à la confirmation de certaines présomptions d'irrégularités et à la conclusion de plusieurs dossiers.

Il s'agit de :

- L'existence des sociétés étrangères parties aux contrats et leur statut juridique; sont-elles éligibles à la commande publique au Niger ? ;
- L'existence de partenariat avec des sociétés nigériennes qui jouent le rôle d'intermédiaire lors de la conclusion des contrats ;
- L'authenticité des mandats de représentation et la qualité des actes posés par les mandataires ;
- L'authenticité des pièces administratives fournies lors de la remise des offres;
- Le montant réel des contrats, la part des intermédiaires et les cas de surfacturations.

En effet, l'essentiel des contrats impliquant les firmes étrangères ont concerné :

- L'acquisition des véhicules de l'avant blindé (VAB), des camions et leurs pièces détachées ;
- La fourniture de l'armement, des bombes et des munitions ;
- L'acquisition et la maintenance des aéronefs.

À ce niveau d'analyse, il faudrait distinguer les contrats dont les attributaires sont des sociétés enregistrées au registre de commerce nigérien et pour la réalisation des marchés font recours à des sociétés étrangères.

Il en est en outre le cas des contrats directs avec de sociétés étrangères, autrement dit des sociétés qui sont immatriculées hors du Niger et généralement implantées à l'étranger. Ce sont essentiellement des sociétés chinoises, ukrainiennes, russes, nigérianes et tchèques.

Par ailleurs, il faudrait noter l'existence de contrats avec de sociétés soit fictives, soit ouvertes en zone franches ou même inexistantes.



1.1 Acquisition de moyens auto (camions et leurs pièces détachées, voir détails à l'annexe 11 et à l'annexe 13)

Concernant, l'acquisition de camions et leurs pièces détachées à l'étranger, au total onze (11) **contrats** ont été répertoriés pour un montant de **96 012 244 360 FCFA**.

Six (06) fournisseurs sont parties à ces contrats, il s'agit de :

- La société **BRID A DEFCON** ;
- Les établissements **MIM** ;
- Les établissements **ABOUBACAR CHARFO** ;
- Les établissements **IBS** ;
- La société **EQUIPMAT** ;
- La société française **RENAULT TRUCKS**.

Toutefois, il faudrait noter que ces fournisseurs ont eu recours à la concurrence fictive et déloyale pour obtenir ces contrats. Ces derniers procèdent par de simulations de concurrences en mettant en jeu leurs propres sociétés. (Voir détails à l'annexe 11)

L'adjudicataire du marché étant connu à l'avance, trois (03) sociétés appartenant à un même fournisseur sont mises en concurrence. A travers cette simulation de concurrence, le fournisseur impose le prix du marché en disqualifiant systématiquement les concurrents fictifs que lui-même s'est choisi, du reste des sociétés dont il a la propriété et qu'il a bien voulu mettre en jeu.

Pour la fourniture de camions, les fournisseurs du ministère des la défense nationale dans leur ensemble s'approvisionnent directement ou par le biais d'intermédiaires chinois auprès des sociétés **NORINCO, SINOTRUCKS, DONG FENG et KIA MOTORS en CHINE**.

Sur la période de **2017 à 2019** plus de **131 433 610 658 FCFA** de contrats ont été octroyés à six (6) fournisseurs (voir liste supra) sur la base d'une mise en concurrence fictive et déloyale.

En ce qui concerne la surfacturation, des offres parallèles ont été sollicitées en **CHINE** auprès des fabricants ou concessionnaires des camions de type **STEYR, DONG FENG, KIA** et des **véhicules de l'avant blindé chinois WmZ551**. Des offres ont été également fournies par leurs représentations en **Ukraine** et au **Pays-Bas**.

Dans le même registre, notons que pour l'ensemble des contrats, le montant de la surfacturation est établi en tenant compte des charges inhérentes qui reviennent aux fournisseurs dans le cadre de l'exécution des différents marchés. Ces charges sont les suivantes :

- les frais d'enregistrement soit **6%** du montant total du marché versés à la **DGI** ;
- les frais d'adjudication soit **1%** du montant total du marché versé à l'**ARMP** ;
- la redevance communautaire **UEMOA et CEDEAO** soit **3%** de la valeur en Douanes du matériel ;
- les frais de transport du pays du vendeur au port de Cotonou (Prix CIF) ou du pays du vendeur à Niamey.

Mieux, une large marge a été laissée en guise de bénéfice.

Malgré cela, les fournisseurs prétexteront sans nul doute pour justifier leurs prix, outre les charges ci-dessus énumérées des frais bancaires au niveau des banques. Il convient de rappeler que pour la plupart des contrats, les avances consenties aux fournisseurs dès l'approbation du contrat suffisent à réaliser l'intégralité du marché. Dans tous les cas, le montant de la surfacturation a été calculé en tenant compte de tous ces paramètres.

1.1.1 Acquisition de quatre-vingt (80) camions STEYR auprès de la société BRID A DEFCON en 2017 et 2018

De l'acquisition de quatre vingt (80) camions STEYR, pour 19 691 687 000 FCFA, la société BRID A DEFCON, une société enregistrée au Nigeria, a fourni de faux documents administratifs appartenant à une société tchèque DEFCON S.R.O créée en 2009, sous le registre N°R250912307 ,dirigée par des ressortissants tchèques dont, MARTIN MARCON , PETR MARKVART, JILI MILICKA.

Cette société DEFCON S.R.O est autorisée à faire du trading dans la vente de matériels et équipements militaires divers.

BRID A DEFCON a également présenté lors de la soumission des offres, une offre concurrentielle au nom de la représentation en Algérie de la société MOTOR SICH, société ukrainienne qui fabrique des moteurs d'avions de chasse. Les responsables de ladite firme par correspondance N°BTD-460 en date du 15.01.2020 démentent avoir soumissionné à ce marché. Leur dénomination sociale et leur nom commercial ont été naturellement usurpés.

En dépit de la concurrence déloyale et de l'usurpation du droit de propriété industrielle, le montant de la surfacturation pour ce marché est estimé à 9 751 695 427 FCFA.

A ce jour et dans le cadre de ce marché, un lot de pièces de rechange dont le montant est fixé à 965 568 700 FCA n'a pas été livré.

1.1.2 Dossiers d'acquisition de camions et pièces détachées avec la société ABOUBACAR CHARFO en 2014-2015-2017-2018

36 376 886 610 FCFA, c'est le montant correspondant à cinq (5) contrats dont un (1) en 2014, un (1) en 2015, un (01) en 2017 et les deux (2) derniers en 2018, contrats relatifs respectivement à l'acquisition de vingt (20) véhicules de l'avant blindé chinois WmZ551 en 2014 et 2015, de trente

(30) bus, un (1) lot de pièces détachées pour camions **DONG FENG** et un autre lot de pièces détachées pour les **véhicules de l'avant blindé**. Ces contrats ont été passés avec les établissements **ABOUBACAR CHARFO**.

La somme de **10 895 170 000 FCFA** a été consacrée à l'acquisition de **20 véhicules de l'avant blindé (VAB) chinois** en 2014 et **11 216 700 000 FCFA** pour **20 autres VAB chinois** en 2015. L'écart entre ces deux acquisitions de **VAB** du même type c'est-à-dire présentant les mêmes caractéristiques et pour le même nombre est de **321 530 000 FCFA**.

Aussi, la surfacturation concernant les **VAB** est établie à **3 567 800 000 FCFA**.

3 806 750 000 FCFA ont été payés pour l'acquisition de **trente (30) bus**, la surfacturation pour ce marché est de **2 024 230 000 FCFA**.

Un montant de **6 742 221 460 FCFA** a servi à la fourniture de pièces détachées pour camions **DONG FENG**, à ce propos la surfacturation est de **3 447 744 379 FCFA**. Pour ce contrat, un lot de pièces de rechange n'a toujours pas fait l'objet de livraison et le montant s'y rapportant est de **271 774 521 FCFA**.

3 716 045 150 FCFA ont été injectés pour la fourniture de pièces détachées pour **VAB**, notons que ce marché n'a toujours pas fait l'objet de livraison.

Pour l'ensemble des contrats d'acquisition de **moyens-auto** impliquant la société **ABOUBACAR CHARFO**, la concurrence a été déloyale et la surfacturation est au total estimée à **9 039 744 379 FCFA**.

1.1.3 Dossier d'acquisition de véhicules avec RENAULT TRUCKS en 2017

25 037 670 750 CFA ont été affectés à l'acquisition de six (6) **véhicules de l'avant blindé** et soixante neuf (69) **véhicules de type bastion** auprès de la société **RENAULT TRUCKS** en 2017.

En plus de la société **RENAULT TRUCKS**, deux (2) autres sociétés appartenant à un même fournisseur étaient soumissionnaires, à savoir **TSI** et **SEI**. Pour rappel, ce fournisseur est également propriétaire de la société **BRID A DEFCON**, société ayant obtenu le contrat pour la fourniture de quatre vingt (80) camions **Steyr** en 2017 et 2018 et plusieurs autres commandes.

Ce contrat est soumis à une condition suspensive relativement aux modalités de paiement en référence aux articles 5 et 13 dudit contrat. Selon ces termes, le paiement de **3 817 000 Euros** première partie de l'acompte devra être effectué dès la signature du contrat au crédit du compte **IBAN FR76 3000 4008 2800 0117 8681 776, BIC BNPAFRPPPAC** ouvert dans les livres de la **BNP PARIS BAS** au nom de la société **RENAULT TRUCKS DEFENSE SAS**. Le montant restant a été reparti en neuf (9) échéances matérialisées par lettre de change.

Cependant, en dehors du premier virement, les autres paiements ont fait l'objet de mandatements au profit d'un tiers, n'ayant pas partie au contrat. Les paiements ont été faits dans de conditions floues car détournés de leur destination tel que stipulé dans le contrat.

Par ailleurs, la situation d'un lot de pièces de rechange partie intégrante au contrat et dont le montant est estimé à **2 503 767 070 FCFA** n'est pas connue.

1.1.4 Contrat d'acquisition de camions DONG FENG avec les ETS MIM

En 2018, la fourniture de **50** camions **DONG FENG** a fait l'objet d'un marché avec les établissements **MIM** pour **5 193 000 000 FCFA**.

Lors de la soumission des offres, le responsable des établissements **MIM** a mis en concurrence trois (3) sociétés lui appartenant.

Aussi, une avance de **1 500 000 000 FCFA** a été payée au fournisseur au moment de la signature du contrat.

Sur la base des offres obtenues en parallèle, pour des camions du même type et du même nombre, il ressort que le coût total réel des camions est en deçà du montant de l'avance consentie. En effet, c'est cette avance qui aurait permis à ce dernier de réaliser le marché en hors délais contractuels. Aussi, le montant de la surfacturation est estimé à **3 626 390 000 FCFA**. En outre deux (2) camions grue n'ont pas encore été livrés en contradiction avec les termes du contrat.

1.1.5 Contrat d'acquisition de camions DONG FENG avec la société EQUIPMAT

Pareillement, pour l'acquisition de cinquante (50) camions **DONG FENG** en 2018 auprès de la société **EQUIPMAT**. La concurrence a été biaisée et la surfacturation est estimée à **3 583 290 000 FCFA**.

1.1.6 Marché pour la livraison de véhicules KIA avec les ETS IBS

Le montant du contrat est de **4 560 000 000 FCFA** et la surfacturation est estimée à **2 341 750 000 FCFA**.

Un (1) véhicule dont le montant est fixé à **93 890 000 FCFA** n'a pas fait l'objet de livraison.

1.1.7 Récapitulatif véhicules et pièces détachées.

Pour les camions, les véhicules de l'avant blindé et les pièces détachées, le montant de la surfacturation s'établit à **28 342 899 806 FCFA** et le montant des non livrés à **7 457 155 446 FCFA**, soit au total un manque à gagner de **35 800 055 252 FCFA**. La situation détaillée est retracée à l'annexe 13 au présent rapport.

Dans le même ressort, il faudrait compter l'acquisition entre **2017 et 2019**, de **512 véhicules Toyota Land Cruiser** pour **17 182 500 000 FCFA** au prix unitaire de **33 500 000 FCFA**. Ces véhicules auraient pu être achetés à **12 800 000 000 FCFA** à raison de **25 000 000 FCFA** l'unité. Sur cette base, le montant de la surfacturation s'établit à **4 352 000 000 FCFA**.

Au total **32 694 899 806 FCFA**, c'est le montant de la surfacturation sur les prix des camions, des véhicules de l'avant blindé, des Toyota Land Cruiser et des pièces détachées. Le manque à gagner est estimé à **40 152 055 252 FCFA**.

Sur tout un autre plan, l'opportunité des dépenses relatives à l'achat de ces véhicules est également à remettre en cause (voir détails à l'annexe 12).

Rien ne put en effet justifier l'acquisition de **154 camions** auprès de quatre (4) fournisseurs au titre de la même année **2018** pour un montant de **24 561 687 000 FCFA**. Ce montant représente en effet plus de **25%** du budget annuel du Ministère de la défense nationale.

L'acquisition de pièces détachées pour automobiles auprès d'un seul fournisseur à savoir la société **ABOUBACAR CHARFO**, au titre de la même année **2018** pour un montant de **10 458 266 610 FCFA**. Ce montant représente en valeur relative plus du dixième du budget annuel du Ministère de la défense.

1.2 **Acquisition et maintenance des aéronefs (voir détails à l'annexe 10)**

De 2017 à 2019, **53 285 155 594 FCFA** ont été affectés à l'acquisition des aéronefs et à leur maintenance (voir détails à l'annexe 10). Ces dossiers ont de tout temps fait l'objet de contrats avec des firmes étrangères d'origine russe, ukrainienne, suisse ou même avec des sociétés en zones franches ou encore inexistantes. Au cas par cas, la situation est la suivante :

1.21 **Fourniture et installation de trois (3) hangars pour avions SU-25, trois (03) hangars pour hélicoptères MI-35, matériel de balisage de piste et éclairage de parkings à Diffa et Zinder**

Ces travaux ont été exécutés en 2015 par la société **BRID A DEFCON** et ont coutés à l'Etat du Niger la somme de **9 721 282 740 FCFA**.

Pour ce marché, la concurrence a été déloyale et la surfacturation est estimée à **3 600 000 000 FCFA**.

1.22 **Marché N°232/15/MFDGCMP/EF relatif à l'acquisition de matériel de soutien aéronef avec la société BRID A DEFCON**

Il s'agit de la construction d'un hangar pour l'avion **BBJ 737** en 2015 avec toujours la société **BRID A DEFCON** pour un montant de **2 503 886 400 FCFA**.

BRID A DEFCON a comme à l'accoutumée mis en concurrence les sociétés **MOTOR SICH** et **AERODYNE TECHNOLOGIES**.

MOTOR SICH dément avoir soumissionné à cette offre, leur nom commercial a été simplement usurpé.

La société **AERODYNE TECHNOLOGIES** est une société créée en zone franche de l'aéroport international de Sarjah et appartenant à un certain **GINTAUSTAS BARAUKAS** dont les documents d'état civil sont faux. (Voir infra)

BRID A DEFCON une société enregistrée au Nigeria est l'attributaire du marché mais la facture définitive est émise par **DEFCON s.r.o** une société enregistrée en Tchéquie et implanté à Prague.

La surfacturation pour ce marché est estimée à **400 000 000 FCFA**.

1.23 Marché N°231/15/MF/DGCMP/EF relatif à l'installation du système de protection antimissile avec BRID A DEFCON

L'installation du système antimissile sur le **BBJ 737** a fait l'objet d'un marché en 2015 avec la société **BRID A DEFCON** pour un montant de **2 846 113 460 FCFA**. Ce montant a été payé par mandatement en date du 14 décembre 2014 c'est-à-dire avant même l'approbation du marché le 6 août 2015 et en l'absence du service fait. Le délai d'exécution du marché est de six (6) mois pour compter de l'approbation (août 2015) ; à ce jour le système n'a jamais été installé sur le **BBJ 737**.

En effet, un faux bon de livraison et un faux procès verbal de réception ont servi à liquider le dossier pour le paiement indu du montant **2 846 113 460 FCFA**.

Interrogé à ce sujet, le fournisseur se dit disposé à installer sans délais le système sur l'avion **BBJ 737**.

Cependant, de l'avis des techniciens de l'Armée de l'Air du Niger, de la Russie, de l'Ukraine et même de l'autorité nigérienne de l'aviation civile-**ANAC**, l'installation de ce système exposerait non seulement l'avion à des risques mais ce dernier changerait de statut pour passer d'avion civil à avion militaire.

En outre, au préalable une autorisation du constructeur américain **BOEING** est indispensable à cette transformation de l'appareil **BBJ 737**.

Il ressort de toute évidence que l'installation du système est contreproductive, inefficace et inopportune. Par ailleurs le système antimissile ne serait jamais installé sur l'avion **BBJ 737** d'où la nécessité de rétablir l'Etat dans ses droits.

En guise de rappel, la société **BRID A DEFCON** est une société enregistrée au Nigeria. Toutefois cette société fait l'objet de plusieurs procès au Nigeria et elle n'est plus active.

Indépendamment du paiement indu, ce contrat appelle les constats suivants :

- La société attributaire du marché à savoir **BRID A DEFCON** n'est plus active ;
- Il y a eu une fausse mise en concurrence des sociétés **APC AXIAL** et **AERODYNE TECHNOLOGIES** qui sont en réalité des sociétés créées en zone franche de l'aéroport international de Sharjah aux Emirats arabes unis et qui sont aujourd'hui des sociétés dormantes ;
- De fausses pièces administratives et de documents falsifiés ont permis d'obtenir ce marché ;
- Ces pièces administratives sont pourtant une condition indispensable d'éligibilité à ce contrat ;
- A titre d'exemple, le registre de commerce fourni par la société **AERODYNE TECHNOLOGIES** a été établi au nom du sieur **GINTAUSTAS BARAUKAS** né le 18 mars 1959 à SHARJAH en Ukraine, de nationalité ukrainienne. Sharjah est une ville des Emirats

arabes unis. Ce monsieur n'est pas ukrainien, il est en réalité letton (voir passeport N°25216235). Ce dernier est impliqué dans plusieurs dossiers ayant servi à extorquer d'importantes sommes d'argent à l'Etat du Niger.

La société **BRID A DEFCON** enregistrée au Nigeria mais à ce jour inactive met généralement en concurrence de sociétés créées en zones franches ou même de sociétés inexistantes. Toutefois, cette société est attributaire de plus de **75%** des marchés du ministre de la défense nationale.

Cela pose également un problème vis-à-vis du fisc car la société échappe au paiement des impôts à la fois au Nigeria où elle est enregistrée (créée) et au Niger où elle exerce véritablement.

1.24 Contrat d'acquisition de deux (2) avions de chasse SU-25 en 2012

En 2012, l'acquisition de deux (2) avions de chasse **SU-25** au profit des Forces armées nigériennes a fait l'objet d'un contrat négocié par entente directe entre le ministère de la défense nationale du Niger et la société ukrainienne **UKRSPECEXP**ORT.

L'un des avions SU-25 a été fabriqué le 15 août 1984 sous le numéro **25508105037**. Son propre moteur porte le numéro **3201956211** mais il a reçu un autre moteur qui porte le numéro **6301956266**.

L'autre SU-25 a été fabriqué le 30 septembre 1984 sous le numéro **25508106025** avec le moteur **5301957044** mais ce dernier a reçu un autre moteur numéro **2101956133** en 1988.

La société **UKRSPECEXP**ORT a été retenue, au détriment de deux (2) sociétés ouvertes en zone franche de Londres, pour un montant de **4 820 000\$ US** l'unité, les deux (2) SU-25 à **9 640 000\$ US**, les frais de transport à **750 000\$ US** et les charges d'assurance à **150 000\$ US** soit au total **10 540 000\$ US**. Le délai de livraison était de trois (3) mois et la durée de garantie d'un an.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie, une liste de **354** pièces de rechange dont le montant est estimé à **1 923 882 \$ US** a été convoyée au Niger en même temps que les avions et ce lot de pièces de rechange est retourné en Ukraine auprès de la société **MOTOR SICH** en fin de la période de garantie.

Il s'agit jusque-là de l'**acte ostensible** ; ce contrat apparent (version présentée au Niger) a fait en réalité l'objet d'un **contrat secret** de commissions c'est-à-dire l'**acte occulte**.

Pour ce faire, le mode opératoire a consisté à la création de deux (2) sociétés en zones franches de Londres, la première **STRETFIELD DEVELOPEMENT LLP** pour le compte de l'acheteur (celle sensée recevoir le montant des commissions) et la deuxième **HALLTOWN BUSINESS LLP** au nom du vendeur (celle sensée virer le montant des commissions).

Ainsi donc, le montant de la commission soit **2 000 000 \$ US** a fait l'objet dans le strict secret d'un **avenant au contrat « ADDENUM TO THE CONTRACT N04-K COMMISSION AGREEMENT en date du 7 juillet 2012 à Kiev »**.

Cela est contraire à la réglementation et constitue une manœuvre collusoire ayant permis de soustraire à l'Etat la somme de **2 000 000 \$ US**.

1.25 Maintenance des aéronefs SU25 et MI-35 (en 2011-2012-2013)

Le marché relatif à la maintenance des aéronefs **SU-25** et **MI-35** en 2011 ; 2012 et 2013, pour un montant de **2.500.163.600 FCFA** avec la société **EST UKRAINE** est une régularisation de dépenses.

Cinq (5) sociétés ouvertes en zones franches ont été mises en concurrence dans le cadre de ce marché. Les trois (3) premières sont ouvertes en zone franche de Londres. Pour les deux (2) autres, il s'agit simplement d'une aberration car les documents fournis indiquent qu'elles sont créées **FZE** dans la zone franche de l'aéroport international de **DUBAI** or il est écrit **Sharjah UKRAINE**, Sharjah une ville des Emirats Arabes Unis.

La société **EST Ukraine** n'a jamais existée dans le registre ukrainien. Par contre, une société dénommée **Espace Soft Traiding Limited** est bien enregistrée dans la zone franche de **Londres** par un ressortissant ukrainien le nommé **YOURI IVANOUTCHENKO**.

VITALIY KRANOSLSKIY présenté comme étant le directeur général de cette société dans le contrat et agissant en cette qualité ne l'a jamais été.

Son fils **OLEG KRANOSLSKIY** ne l'a été que pendant une courte période.

Dans le cadre de cette affaire, la somme de **1 000 000 000 FCFA** a été virée au crédit du compte de la société **SKY ROTOR LTD Saif zone, UAE AE970330000019000027736 MASHERQ BANQ PJSC**, une société en zone franche distincte de la société **EST LONDRES**.

Toutefois, une autre absurdité c'est que la société ayant bénéficié du virement n'est pas partie au contrat comme en atteste l'avis de non objection émis au nom de la société **EST LONDRE**.

En plus, le registre de commerce fourni par la société **AERODYNE TECHNOLOGIES** l'un des concurrents à ce contrat a été établi au nom du même **GINTAUSTAS BARAUKAS** né le 18 mars 1959 à **SHARJAH** en

Ukraine, passé comme étant de nationalité ukrainienne. Sharjah est une ville des Emirats arabes unis. Ce monsieur n'est pas ukrainien, il est en réalité letton (voir passeport N°25216235). Ce dernier est impliqué dans plusieurs dossiers ayant servi à extorquer d'importantes sommes d'argent à l'Etat du Niger.

Ce dossier de la maintenance des aéronefs en 2011-2012-2013 par la société **EST UKRAINE**, une société qui n'a jamais existée, est géré par **GNTAUSTAS BARAUKAS**. La maintenance n'a jamais été assurée en tant que telle et il s'agit d'une régularisation de dépenses en 2015.

Il est judicieux de relever qu'au moment de l'acquisition des avions **SU-25** en 2012 avec la société **UKRSPECEXP**, une société en dehors de la société **EST UKRAINE**, trois cent cinquante quatre (354) pièces de rechange ont été acheminées au Niger pendant toute la période de garantie d'une année. Ce qui exclut de facto l'éventualité ou la nécessité d'un contrat supplémentaire au cours de la même période pour la livraison de pièces de rechange pour les mêmes aéronefs **SU-25**.

GINTAUSTAS BARAUKAS est revenu au Niger le 18 décembre 2019 par le vol de la compagnie **TURKISH AIRLINES** pour réclamer le reliquat de **1 500 000 000 FCFA** relatif à ce marché fictif.

Il est fort probable que ce dossier fasse l'objet d'un contentieux devant les tribunaux, c'est du moins ce qui ressort de la dernière correspondance adressée au ministère de la défense nationale par ce monsieur.

Face à cette situation, l'Etat doit créer les conditions nécessaires pour être rétabli dans ses droits et ne laisser place à aucun chantage.

1.26 De la maintenance des hélicoptères d'attaque MI-35

La révision de deux (2) hélicoptères **MI-35** des Forces Armées Nigériennes en 2019 a fait l'objet d'un contrat entre le ministère de la défense nationale et la société **RUSSIAN HELICOPTERS** pour **7 609 101 200 FCFA**.

C'est du moins ce qui a été présenté en son temps.

RUSSIAN HELICOPTERS est une holding russe qui regroupe l'ensemble des constructeurs russes d'hélicoptères. Elle est créée en 2010 sous la forme d'une société par actions. Elle fait partie du conglomérat **OBORONPROM** qui est l'actionnaire majoritaire. **OBORONPROM** est une filiale de l'entreprise d'Etat **ROSTEC**. **ROSTEC** regroupe à son tour les sociétés **OBORONPROM** et **ROSOBORONEXPORT**.

A la vérité cette société n'a jamais contracté avec le ministère de la défense nationale du Niger dans le cadre de la révision des deux (02) hélicoptères.

Ce contrat « ab initio » est bâti sur du faux.

Un avis de non objection a été émis en date du 09 mai 2017 par le cabinet du Premier ministre autorisant à passer une procédure par entente directe en négociant avec quatre (04) sociétés. Néanmoins, la société **RUSSIAN HELICOPTERS** n'en faisait pas partie.

Des quatre sociétés en concurrence, la société **SAFAT AVIATION GROUP** (PO BOX KHARTUM AIRPORT SOUDAN) a présenté la meilleure offre pour un montant de **7 541 880 Euros** et un délai d'exécution de **9 mois**.

Par-dessus le marché, une demande d'un avis rectificatif de non objection a été envoyée le 9 octobre 2017 pour ajouter à la liste des concurrents la société **RUSSIAN HELICOPTERS**. Les raisons avancées à cela sont d'ordre technique.

Toutefois, chose pour le moins curieuse est que les négociations avec **RUSSIAN HELICOPTERS** se sont déroulées le 29 août 2017 c'est à dire avant même l'émission de l'avis de non objection le 9 octobre 2017 (pourtant une condition sine qua non à la mise en œuvre de la procédure de négociations).

Finalement **RUSSIAN HELICOPTERS** a été retenue adjudicataire du marché pour un montant de **11 600 000 Euros** et un délai de **9 mois** alors même que la société initialement retenue à savoir **SAFAT AVIATION GROUP** avait proposé une offre meilleure à **7 541 880 Euros** pour les mêmes délais.

Aussi en quoi le défaut de licence (un critère purement administratif), motif d'éviction de la société **SAFAT AVIATION** pouvait-il affecter le montant de l'offre financière?

Dans la version du contrat présentée au Niger, **c'est-à-dire l'acte de simulation**, les parties au contrat sont la société **RUSSIAN HELICOPTERS** représentée par la société nigérienne **TSI** d'une part et le ministère de la défense nationale d'autre part.

Dans le même ordre d'idées, l'article 5 du contrat relativement aux modalités de paiement stipule que les sommes dues dans le cadre dudit marché seront virées au crédit du compte **SONIBANK Niamey siège N°25111123991/89** ouvert au nom de **TSI**.

Une incohérence de plus dans ce dossier, est que la même société **TSI** représentant **RUSSIAN HELICOPTERS** (Vendeur, fournisseur ou prestataire) s'est retrouvée avec un **end-user** (délivré le 15 mai 2018 par les services du ministère de la défense nationale) et un **power of attorney** (mandant de représentation délivré le 18 mai 2018 par les services du ministère de la défense nationale) attestant qu'elle représente également le ministère de la défense nationale (l'acheteur, le client ou le consommateur).

Comment TSI pouvait-elle être vendeur et acheteur à la fois pour le seul et unique marché ?

Cela met à découvert si besoin est, le degré de conflit d'intérêt résidant dans ce dossier.

De faux certificats de conformité et une fausse mise en concurrence ont été également relevés.

En réalité des intermédiaires tchèques ont parallèlement négocié un contrat avec **RUSSIAN HELICOPTERS** et la maintenance a été assurée au niveau de l'usine **419 Aircraft Repair Plant** située à St Petersburg en Fédération de Russie.

Ces intermédiaires tchèques dont un certain **PETR MARKVART** sont les responsables de la société **DEFCON s.r.o** ; une société qui a servi à faire de la concurrence fictive pour tous les contrats avec la société **BIRD A DEFCON**.

Aussi dans le cadre de l'exécution de ce contrat, une avance de **2 282 730 360 FCFA** a été virée au crédit du compte **SONIBANK Niamey siège N°25111123991/89** ouvert au nom de **TSI**, une société de droit nigérien. Combien **TSI** a-t-elle viré à **RUSSIAN HELICOPTERS** ? Cette question est restée sans réponse.

Selon la société russe, les travaux de la révision générale (overhauill) sont intégralement terminés sur la base du montant de l'avance payé.

Par contre, les délais de livraison de neuf (9) mois pour compter du 26 novembre 2018 sont largement expirés et à ce jour les hélicoptères ne sont pas livrés, livraison suspendue pour défaut de paiement des 70% restant du montant du contrat soit **8,12 millions d'Euros (5 ,33 milliards de FCFA)**.

Pourtant, conformément aux dispositions de l'article 5 du contrat sur les modalités de paiement, il a été convenu que le paiement du reliquat soit 70%

du montant du contrat interviendra qu'après l'établissement du procès-verbal de réception définitive des hélicoptères.

Devant cette situation, une mission de haut de niveau conduite par le Ministre de la défense nationale accompagné par celui délégué au budget, s'est rendue à Moscou du 29 au 31 janvier 2020.

Après discussions, les responsables de la société russe ont réitéré leur position à savoir la livraison des hélicoptères trois (3) semaines au plus tard après paiement du reliquat.

Toutes choses égales par ailleurs, sur la base des offres présentées par les sociétés **MOTOR SICH** (constructeur de moteur d'hélicoptères de renommée mondiale) et la société **AVIAKON** (chaîne complète de fabrication d'hélicoptères), la surfacturation est estimée à **3 296 000 000 FCFA**.

Il serait opportun de rescinder ce contrat à sa juste valeur.

1.27 L'acquisition des hélicoptères MI-171 SH

Ce marché a été autorisé par avis de non objection n°001688/DIRCAB/PM/DS en date du 26/09/2016 et le contrat a été approuvé le 06/10/2016.

Il s'agit d'un marché négocié par entente directe sans mise en concurrence en 2016 avec la société russe SA « **ROSOBORONEXPORT** », comportant deux (2) volets à savoir l'acquisition des **MI-171 SH** pour un montant de **47,87 millions d'Euros (31,4 milliards de FCFA)** et la fourniture des munitions pour un montant de **7,94 millions d'Euros (5,2 milliards de FCFA)**, soit un total de **54,8 millions d'Euros (36,6 milliards de FCFA)**.

Pour l'acquisition des hélicoptères, l'ensemble des obligations de l'Etat sont remplies avec le paiement intégral du montant de **47,87 millions d'Euros (31,4 milliards de FCFA)**.

Par contre, les délais de livraison sont largement expirés et à ce jour les hélicoptères ne sont pas livrés. A cet effet, une mission de haut de niveau conduite par le Ministre de la défense nationale accompagné par celui délégué au budget, s'est rendue à Moscou du 28 janvier au 1^{er} février 2020. D'après les responsables de la société russe, les hélicoptères seront livrés à Niamey au plus tard le 23 février 2020.

Conformément aux termes contractuels, les paiements se rapportant à ce marché devront être effectués par transfert au profit du compte **JSC VTB BANK, MOSCOU (SWIFT : VTBR RUMM) n°400886619600EUR** via la **COMMERZBANK AG, FRANKFURT AM MAIN, GERMANY (TELEX 4152530, SWIFT : COBA DEFF ; banque de correspondance)** pour à son tour le crédit du compte de la société **ROSOBORONEXPORT N°40702978900020000118**.

Cependant, les paiements ont été effectués par mandatement en contradiction avec les termes du contrat tels que stipulés dans le marché, sous prétexte que la société ROSOBORONEXPORT est à la fois sous embargo américain et de l'Union européenne.

Nonobstant, il est important de rappeler que la société est sous embargo en 2014 déjà et au moment de la signature du contrat en 2016.

D'autant que la société est sous embargo qu'est-ce ce qui aurait pu motiver un contrat avec cette dernière ?

Au demeurant, à défaut de virer les fonds au profit du compte indiqué dans les clauses du contrat, quelle destination auraient pris les fonds payés par mandats ?

Contrairement aux allégations avancées pour justifier l'impossibilité de paiement par virement, la société ROSOBORONEXPORT informe par courrier N°02020 en date du 03/01/2020 que son compte libellé dans le contrat est

disponible et reçoit des virements de la part de tous ses partenaires de par le monde.

Elle confirme également qu'il y a présence d'intermédiaires, ce qui n'est pourtant pas prévu dans le contrat.

Aussi le contrat étant assujetti à des clauses de confidentialité, la société dit ne pas pouvoir donner le montant réel du contrat. Tout de même, dans ladite correspondance en date du 03/01/2020 des indications ont été données notamment la fourchette des prix d'un hélicoptère du même type à savoir entre **13 500 000 € et 18 000 000 €**. Sur place, lors de la visite de travail de la délégation nigérienne à Moscou, en présence du ministre de la défense nationale et celui délégué au budget, les responsables de la société russe ont indiqué que les hélicoptères du Niger ont couté **15 110 000 € l'unité**.

Néanmoins dans la version du contrat présentée à Niamey, il ressort clairement que les hélicoptères **MI-171SH** ont coutés **23 900 000 € l'unité** en raison d'un certain nombre de matériels portés en option.

Qu'à cela ne tienne, entre **15 110 000 € l'unité** prix indiqué par la société russe et **23 900 000 € l'unité** prix indiqué dans le contrat apparent à Niamey, la différence est de **8 790 000 € (5,098 milliards de FCFA)** pour chaque hélicoptère. Pour les deux hélicoptères la différence de prix est de **17 580 000 € (10,196 milliards de FCFA)** soit l'équivalent pour acquérir un hélicoptère supplémentaire. Le coût des équipements montés en option excéderait celui d'un hélicoptère entier.

Pour élucider cette partie notamment la facturation, la version originale du contrat (l'acte occulte ou le contrat réel) et les clauses de confidentialité ont été demandées par l'équipe de l'inspection à Moscou en présence de la délégation ministérielle du Niger. Malheureusement, la société n'a pas daigné remettre cette **contre-lettre**.

Approchés dans ce sens, les membres du comité d'experts en charge des négociations dans le cadre de ce contrat ont insisté sur le fait que les

négociations auxquelles ils ont pris part ont porté exclusivement et seulement sur la partie technique.

Autrement dit, l'offre financière n'a véritablement pas fait l'objet de négociations par le comité institué à cet effet conformément à la réglementation.



1.3 Acquisition des armes, munitions et accessoires

En ce qui concerne l'acquisition de l'armement et des munitions, douze (12) dossiers ont été répertoriés et traités et leur montant est de **67 926 160 856 FCFA**. Dans les détails la situation est la suivante :

1.31 Marché/456/14/MF relatif à la fourniture de munitions et grenades par la société Agacha technologies en 2014.

Un montant de **12 425 000 000 FCFA** a été intégralement payé dans le cadre de ce marché. En plus de la société **AGACHA TECHNOLOGIES** attributaire du marché, deux (2) autres sociétés chinoises ont été mises en concurrence. Toutefois, la société China overseas space developement and investment (**COSDI**), l'une des sociétés concurrentes a servi d'intermédiaire pour la réalisation du marché dont le véritable vendeur est la société **NORINCO**.

La surfacturation pour ce contrat est estimée à **3 273 333 333 FCFA**.

1.32 Marché /294/15/MF relatif à la fourniture de grenades et munitions par la société Agacha technologies en 2015.

Un montant de **4 210 000 000 FCFA** a été intégralement payé dans le cadre de ce marché. Toutes les sociétés mises en concurrence appartiennent au même fournisseur. Il s'agit des **ETS INTERNATIONAL BUSINESS** et de la société **MOUNAHI EL ADO**.

Pour ce contrat, la surfacturation est établie à **1 086 666 667 FCFA**.

1.33 Marché /199/15/MF pour la fourniture des armes et munitions par la société ABOUBACAR CHARFO en 2015.

Un montant de **4 853 800 000 FCFA** a été intégralement payé. Là également, la concurrence a été déloyale. Les sociétés mises en concurrence à savoir la société **IDRISSA ABDOULAYE** et les **ETS AMAWAL** sont des sociétés appartenant à des proches du fournisseur.

Pour ce contrat, la surfacturation est estimée à **1 113 266 667 FCFA**.

En 2015, en somme **21 488 800 000 FCFA** c'est le montant des marchés relatifs à la fourniture des armes et munitions octroyés à la société **ABOUBACAR CHARFO**. Pour ces dossiers, la surfacturation est de l'ordre de **5 473 266 667 FCFA**.

1.34 Marché n° 699/10/MF/DGCF pour la fourniture de matériels militaire avec la société POLYTECHNOLOGIES INC

Le délai d'exécution du marché est de six (6) mois pour compter du 22 octobre 2010. Le montant initial du marché **6 887 475 000 FCFA** a été modifié par avenant N°032/15/MF/DGCMP en date du 11 mars 2015 pour **4 021 210 450 FCFA**.

Seulement une avance de démarrage de **2 066 242 500 FCFA** a été payée par avis de règlement N°156 du 15/12/2010. Une livraison partielle a été faite en date du 12 novembre 2012. Cette livraison correspond au montant de l'avance payée.

Un règlement partiel de **800 000 000 FCFA** à la suite de l'avance a été effectué en septembre 2013.

L'avenant de **4 021 210 450 FCFA** n'a pas fait l'objet de livraison mais il a été payé.

1.35 Marché relatif à la fourniture des armes et munition avec la société POLYTECHNOLOGIES

Ce contrat pour un montant de **2 438 587 850 FCFA** a été approuvé le 23/12/2015 avec la société chinoise **POLYTECHNOLOGIES** représentée par un ressortissant nigérien.

Aussi, le montant initial du marché a été modifié sans avenant pour **2 170 157 350 FCFA**.

Le délai d'exécution est de six (6) mois. A ce jour, le matériel reste non encore livré.

Un paiement de **1 119 000 000 FCFA** a été effectué sur la base d'un faux bon de livraison et d'un faux procès verbal de réception.

Le montant du matériel non encore livré est de **912 956 500 FCFA**.

1.36 Marché N°372/2015/MF/DGCMP/EF pour la livraison de bombes, cartouches et accessoires avec la société BRID A DEFCON en 2015

Les parties au contrat sont l'Etat du Niger représenté par le ministère de la défense nationale et la société nigériane **BRID A DEFCON**.

L'objet du marché porte sur la fourniture de bombes, munitions et accessoires pour un montant de **17 002 995 801 FCFA**. Ce montant a été intégralement viré dans le compte **SONIBANK N°25112039471-10** appartenant au fournisseur.

La facture ayant servi au paiement est émise par une société tchèque **DEFCON s.r.o**, une société n'ayant pas partie au contrat.

De sociétés fictives ont été également mises en concurrence à savoir **AERODYNE TECHNOLOGIES (FZE)** société en zone franche de l'aéroport international de Sharjah aux émirats arabes unis mais présentée comme étant une société ukrainienne (toujours le même **GINTAUSTAS BARAUSKAS**).

De faux de documents administratifs ont été fournis dont le registre de commerce et l'extrait de KBIS soit disant délivrés par le tribunal de commerce d'Ukraine au nom de **GINTAUSTAS BARAUSKAS**.

Pour ce dossier, la surfacturation est de l'ordre de **1 300 568 523 FCFA**.

1.37 Marché pour la livraison d'obus opérationnels avec la société BRID A DEFCON

Le montant du marché est de **8 930 854 555 FCFA**.

Cette société appartenant à un ressortissant nigérien est immatriculée au Nigeria, elle est en conséquence une société de droit nigérian.

Par contre, l'adresse et les documents fournis renvoient à une société tchèque ayant son siège à l'adresse **VY SEHRADESKA 320/49, 12800 PRAHA2 CZECH REPUBLIC**.

Le registre de commerce et le Kbis, une condition administrative d'éligibilité sont fournis non conformes.

Les deux autres concurrents sont des sociétés inactives.

Une avance de **730 000 000 FCFA** a d'ores et déjà été payée.

Le marché n'a été que partiellement exécuté. Toutefois, les délais de livraison conformément aux termes contractuels sont expirés.

Le montant du matériel non livré est de **7 356 557 755 FCFA**.

1.38 Marché pour la fourniture de matériels de vision nocturne avec la société YENTCHENG GOTHY Security and Protection.

C'est un contrat au titre de l'année budgétaire 2018 avec la société **YENTCHENG GOTHY Security and Protection** représentée par un ressortissant nigérien.

Le montant du contrat soit **3 145 290 000 FCFA** a été viré au crédit de son compte **SONIBANK NIAMEY N°25112029271/55**. Ce compte est ouvert au nom du représentant de la société au Niger.

Pour ce dossier la surfacturation est estimée à **922 000 000 FCFA**.

1.39 Marché pour la fourniture de matériels de maintien de l'ordre avec la société YENTCHENG GOTHY Security and Protection

C'est un marché de 2018 pour **1 997 000 000 FCFA** dont le montant de la surfacturation est estimé à **647 000 000 FCFA**.

1.310 Marché négocié par entente directe pour la livraison de moteurs TV31117 VMA MI pour hélicoptères d'attaque MI-35

En 2012, un contrat a été présenté, impliquant la société **MOTOR SICH (représentation en Algérie)** et portant sur la livraison de moteurs **TV31117 VMA MI** pour hélicoptères d'attaque **MI-35** pour un montant de **3 732 400 000 FCFA**.

La société **MOTOR SICH** par correspondance **BTD-664** en date 14 février 2020 dément avoir contracté avec le ministère de la défense nationale dans ce cadre, directement ou par le canal de sa représentation en Algérie. En outre, elle atteste n'avoir jamais livré ces moteurs au Niger.

1.311 Marché N°026/14/MF/DGCMP/EF pour la livraison d'armements et munitions

En 2014 un marché a été présenté sous le **N°026/14/MF/DGCMP/EF** avec pour objet la fourniture d'armements et de munitions pour un montant de **6 766 852 412 FCFA** avec toujours la société **MOTOR SICH**.

Par correspondance **BTD-664** en date 14 février 2020, la société dément avoir vendu des armes et munitions à l'Etat du Niger.

Mieux, les dirigeants de cette société à travers son directeur marketing, soulignent qu'elle est une société de renommée mondiale **concepteur, fabricant et réparateur de moteurs d'hélicoptères**. Elle n'est ni vendeur d'armes ni de munitions.

Il s'agit d'une simulation de contrat ayant permis de soustraire à l'Etat des fonds.



D. DIVERS

1.1 Situation des impôts et taxes

Chaque marché négocié par entente directe fait l'objet d'un paiement de 1 % du montant total du marché au titre des frais de régulation à l'ARMP et 5 % du montant total du marché à la DGI au titre des droits d'enregistrement.

Deux (02) dossiers à savoir l'acquisition des hélicoptères **MI-171SH** avec la société russe **ROSOBORONEXPORT** et l'acquisition des bastions avec la société française **RENAULT TRUCKS** ont bénéficiés d'une décharge exceptionnelle du paiement de ces frais en raison de leur statut juridique.

Par contre de 2017 à 2019, au titre des frais de régulation et droits d'enregistrement, les fournisseurs ont respectivement versé **1 777 597 811 FCFA** à l'ARMP et **8 887 989 055 FCFA** à la DGI.

Au regard de l'importance de ces fonds, leur emploi doit faire l'objet de plus de traçabilité et d'encadrement.

1.2 Concurrences fictives (voir détails a l'annexe 11)

Sur la période de 2017 à 2019 plus de **131 433 610 658 FCFA** de contrats ont été octroyés à six (6) fournisseurs sur la base d'une mise en concurrence fictive. Ces derniers procèdent par de simulations de concurrences en mettant en jeu leurs propres sociétés.

Il s'agit de :

- La société **BRID A DEFCON** ;
- Les établissements **MIM** ;
- Les établissements **ABOUBACAR CHARFO** ;
- Les établissements **IBS** ;
- La société **EQUIPMAT** ;
- La société française **RENAULT TRUCKS**.



1.3 Financements extrabudgétaires

Les marchés imputés sur les fonds **OPEX, les fonds miniers** (cas des travaux à Bosso et Diffa payés non exécutés) et les financements des partenaires (cas des financements de travaux de réalisations de pistes d'atterrissage à Dirkou et à Tillia, constructions d'infrastructures dans le cadre de la **coopération allemande**) n'ont pas fait l'objet de procédure de marchés publics.

Là également cette partie n'a pu être traitée de fond en comble par manque d'informations.

Il serait propice que ces dossiers fassent l'objet d'une inspection à part entière par les services de l'Inspection générale d'Etat-IGE.

1.4 Délivrance des end-user

La délivrance des end-user est une prérogative exclusive du ministre de la défense nationale.

Seulement des end-user ont été délivrés pêle-mêle. Cela présente un risque énorme en ce sens que du matériel pourrait être livré à un autre destinataire en dehors de l'Etat du Niger.

C'est le cas par exemple du end-user N°0032/EMAA/CAB en date du 19 février 2018 pour l'acquisition de canons d'aviation, d'armes collectives de calibre 12.7mm et de 916 missiles S8 non guidés. L'importateur du matériel est la société **ARMEXIM TECHNOLOGIES LIMITED**, Limassol Chypre, une société en zone franche n'ayant jamais contracté avec l'Etat du Niger.

C'est également le cas du end-user N°0159/EMAA/CAB du 19 décembre 2017.

Le matériel objet de la délivrance des **end-user** n'est jamais rentré au Niger.

Un registre unique doit être ouvert au niveau du cabinet **MDN** pour l'enregistrement de tous les **end-user** émis et copie doit être faite au ministère des affaires étrangères pour légalisation (Ambassadeur du Niger dans le pays du vendeur).

Pour plus de sécurité, utiliser également un **code QR** pour encoder toutes les données relatives aux **end-user** émis par le ministère de la défense nationale.

1.5 Marchés des travaux bâtiments et constructions (voir détails à l'Annexe 16)

De 2017 à 2019 pour la réalisation des travaux bâtiments, constructions, installations et agencements au profit du ministère de la défense nationale, **44** marchés ont été passés pour un montant de **19 313 038 091 FCFA**.

A cet effet, un montant de **5 781 200 198 FCFA** a été payé aux entreprises.

Au regard de l'importance des sommes engagées, il serait opportun de procéder à une expertise de l'ensemble de ces travaux par les services du **Génie militaire** ou un cabinet d'études du Génie civil.

Toutefois à ce sujet, un dossier a particulièrement attiré notre attention. Il s'agit du marché N°377/19/MF/DGCMP/EF pour la clôture en grillage de douze (12) postes militaires de reconnaissance dans la zone nord Tillabéry et Tillia pour un montant TTC de **3 671 183 736 FCFA**, avec la société **SAHEL NIGER**.

Conformément à l'article 5 du contrat relatif aux modalités de paiement, une avance de démarrage de **7,91%** soit un montant hors taxe de **286 805 506 FCFA** a été payé au crédit du compte **SONIBANK N°025112170461/84**, au nom des **ETS SAHEL NIGER**.

Il a été convenu que les **92,09%** restant seront payés qu'après exécution définitive des travaux.

Néanmoins, Il convient de rappeler que les délais d'exécution des travaux sont de quatre (4) mois pour compter de l'approbation du marché c'est-à-dire le **6 septembre 2019**.

A l'expiration des délais d'exécution au **6 janvier 2020**, les travaux n'ont toujours pas démarrés.

Une clôture en grillage dans cette zone en proie aux assauts répétés des groupes terroristes semble inopportune, elle constituera au pire un obstacle d'un point de vue tactique à la défaveur de nos propres forces.

Par ailleurs sur la base des cotations demandées auprès des firmes étrangères opérant dans le domaine et pour la même masse de travaux, la surfacturation pour ce contrat est estimée à **2 366 183 736 FCFA**.

En conséquence, il est recommandé pour ce dossier de mettre en œuvre les dispositions prévues à l'article **11** du contrat relatives à la résiliation, et à défaut d'un règlement amiable celles prévues à l'article **13** en cas de contestation et litige.

1.6 Dépenses relatives à l'approvisionnement en hydrocarbures

Les arriérés dus à la **SONIDEP** pour la fourniture de produits hydrocarbures aux Forces Armées Nigériennes et à la Gendarmerie Nationale sur la période de 2010 à 2020 sont chiffrés à **22 111 601 933 FCFA** au 05 janvier 2020.

Cette dette traduit l'absence d'une chaîne d'approvisionnement fiable, un problème dans la gestion des stocks, une chaîne de distribution non maîtrisée et l'inadéquation entre les besoins et les allocations budgétaires.

Un audit général de la gestion des hydrocarbures doit nécessairement être diligenté par les services de l'Inspection générale d'Etat-IGE.

1.7 Les marchés publics relevant de la période 2011-2016 (voir détails à l'annexe 17)

A l'exception de quelques dossiers antérieurs à 2017 et reportés en raison de leur caractère particulier (chevauchement entre plusieurs années budgétaires), ce rapport retrace pour l'essentiel la situation des marchés du ministère de la défense nationale passés au cours de la période 2017 à 2019.

La délimitation de la période entre 2017 et 2019 est due au fait qu'une inspection a été menée par les services de l'Inspection générale d'Etat-IGE. Cette inspection couvre la période de 2011 à 2016.

Des dossiers entraînant de montants importants et pour lesquels des indices probants conduisant aux mêmes irrégularités relevées dans le présent rapport sont à signaler. C'est le cas des dossiers dont la liste est dressée à l'annexe 17 au présent rapport et dont le montant est de l'ordre de 83 680 589 119 FCFA.

Pour une exploitation équitable et complète de ce rapport, il serait judicieux de remonter aux conclusions du rapport produit par l'inspection générale d'Etat-IGE sur la période 2011-2016. Toutefois, si l'inspection diligentée à l'époque par l'IGE ne fait pas ressortir la situation de ces dossiers (voir annexe 17), il convient de revisiter ces derniers.

En définitive au-delà des irrégularités relevées dans le présent rapport, la surfacturation pour l'ensemble des dossiers étudiés est de l'ordre de 48 333 755 014 FCFA et le matériel soit payé partiellement ou même totalement n'ayant pas fait l'objet de livraison correspond à la somme de 27 801 628 459 FCFA.

Le manque à gagner est au total chiffré à 76 135 383 473 FCFA.

E. RECOMMANDATIONS

A la lumière de ce qui précède, les recommandations ci-après sont formulées :

1. Réviser les dispositions du décret **2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013** portant modalités particulières de passation des marchés concernant les besoins de Défense et de Sécurité nationales pour non seulement les conformer aux dispositions contenues dans le nouveau code des marchés publics mais également pour pallier aux modes de défaillances rapportées dans le présent rapport.

Plus spécifiquement, il serait opportun d'insérer des dispositions claires et pertinentes relatives :

- aux conditions pour recourir à la procédure dite par entente directe ;
- à l'exercice du contrôle à posteriori par période de six(6) mois à la charge de l'inspection générale des armées et de la gendarmerie nationale ou de l'inspection générale d'Etat;
- à l'exercice de certaines attributions notamment celles des experts membres de la commission spéciale de négociations et du comité des experts indépendants, en leur donnant plus d'autonomie;
- la qualité de la personne responsable et les conditions de la délivrance de certains documents et quitus particulièrement les **« End-user », l'avis de non objection, la main levée sur la caution, le procès-verbal de réception, le bon de livraison, la certification des décomptes des travaux.**
- Définir un format, cachet, lexique, code pour l'établissement des « End user », des bons de livraison et des procès verbaux de réception et ouvrir un registre unique pour chaque type de document.
- La délivrance des « End-user » ou certificats d'utilisation finale doit être une prérogative unique du Ministre de la défense nationale,

copie doit être légalisée par le Ministère des affaires étrangères et envoyée à l'ambassade du Niger dans le pays du vendeur.

- Le bon de livraison doit être signé que par le responsable en chef de la structure bénéficiaire du matériel, copies doivent être expédiées à l'Etat major des armées (Cabinet et Bureau logistique) et au Ministère de la défense nationale (Direction des ressources financières, Bureau du contrôleur financier et Direction des domaines, des infrastructures et du matériel militaire).
- La certification des décomptes de travaux par le cabinet d'études ou les services du génie militaire et les autres décomptes par le directeur des ressources financières.
- Appliquer les modalités de réception prévues dans le code des marchés.

2. A l'avenir, pour les marchés à réalisés à l'étranger, négocier de préférence avec des firmes étatiques en évitant autant que possible les intermédiaires.

3. Pour éviter la surfacturation, élaborer un répertoire du matériel militaire et un référentiel des prix type pour les besoins de la défense.

4. Pour tous les contrats dont la surfacturation est avérée et ressortie dans ce rapport, rescinder les contrats pour cause de lésion énorme en priorisant un règlement à l'amiable et à défaut en mettant en œuvre les moyens de recours prévus en la matière.

Ne pas payer les montants dus dans le cadre de ces contrats en attendant un règlement amiable ou devant les tribunaux et une révision des montants surfacturés.

5. De concert avec les responsables du ministre des finances, trouver une issue la moins périlleuse pour les dossiers non approuvés ayant déjà fait l'objet d'une livraison. Les dossiers non approuvés, n'ayant pas fait l'objet de livraison doivent être systématiquement ignorés. (Voir situation des dossiers non approuvés à l'annexe 3).
6. Les dossiers approuvés ayant fait l'objet de livraison totale doivent être soldés et les fournisseurs devront être mis dans leurs droits. (Voir annexe 5).
7. Pour les dossiers ayant fait l'objet de livraison partielle, en hors délai contractuel, mettre en demeure les fournisseurs pour finaliser les livraisons ou exécuter de manière définitive les travaux. Dans le cas contraire, mettre en œuvre les clauses relatives à l'inexécution des contrats et à la résiliation. (Voir annexe 6).
8. Pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet de livraison du tout, en hors délai, accorder exceptionnellement un délai gracieux, passé ce délai, demander la restitution des sommes engagées, résilier les contrats conformément aux clauses contractuelles prévues devant de telles situations.
9. Stopper la procédure concernant tous les dossiers du ministère de la défense nationale non encore approuvés, le temps de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus formulées.
10. Ne pas payer les dossiers pour lesquels des irrégularités ont été relevées dans le présent rapport et dont les fournisseurs rejettent l'option d'un règlement amiable. Mettre l'accent et orienter les crédits budgétaires dans la mise en œuvre du programme annuel des

dépenses majeures au titre de l'année 2020 (programme bâti sur de bonnes bases notamment des prix contrôlés et des contrats sans intermédiaires).



ANNEXE 1: DOSSIERS REPORTEES						
N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER LIVRAISON
1	Acquisition de pièces détachées auto	ETS MIM	2012	39 960 000	39 960 000	- PARTIELLE
2	Acquisition de pièces détachées auto	Muliserivices MAMU	2014	249 590 000	249 590 000	- PARTIELLE
3	Munitions et armements	POLY TECHNOLOGIES	2015	2 170 157 350	1 119 293 925	1 050 863 425 PARTIELLE
4	Acquisition de pièces détachées auto	ETS INTERNATIONAL BUSINESS	2015	524 006 980	524 006 980	- PARTIELLE
5	Fourniture pièces détachées DONG FENG	ETS TALLE-SERVICE	2015	72 500 000	72 500 000	- PARTIELLE
6	TRAVAUX G20	ANGO ET FRERES	2015	399 973 431	47 860 629	352 112 802 NON
7	Avenant contrat réparation C130	OGMA	2015	369 975 144	369 975 144	- NON
8	Installation du système antimissile	BRID.A DEFCON	2015	2 846 113 460	2 846 113 460	- NON
9	Fournitures de bombes et cartouches, paniers de lancement et accessoires au profit de l'Armée de l'Air	BRID.A DEFCON	2015	17 002 995 801	17 002 995 801	- PARTIELLE
10	Fourniture et installation de hangars pour avions SUKHOI et hélicoptères MI-35, matériel de balisage de piste et éclairage de parkings à Diffa et Zinder	BRID.A DEFCON	2015	9 721 282 740	9 721 282 740	Travaux à vérifier sur place

11	Acquisition matériel soutien aéronef (Hangar BBJ)	BRID_A DEFCON	2015	2 503 886 400	2 503 886 400	-	
12	Acquisition Hélicoptères MI 171 CH	ROSO	2016	31 400 661 590	11 107 437 953	20 293 223 637	NON
13	Acquisition fournitures pour Hélicoptères MI 171	ROSO	2016	5 206 986 666	1 562 096 000	3 644 890 666	NON
14	Acquisition matériel TAP (parachutes)	AERODYNE	2016	999 737 504	299 700 000	700 037 504	NON
15	Construction logements légion Zinder Ville	EIRBTH	2016	97 883 724	58 730 234	39 153 490	PARTIELLE
				44 035 318 789	17 955 037 265	26 080 281 524	

ANNEXE 2: DOSSIERS 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Acquisition de véhicules blindés	Renault Trucks Defense SAS (RTD)	2017	25 037 670 750	15 187 414 739	9 850 256 011
2	Acquisition de 20 bus de 65 places et 10 bus de 35 places	AGACHA TECHNOLOGIES	2017	3 806 750 000	3 806 750 000	0
3	Maintenance aéronaves en 2011-12-13-14	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600	1 000 000 000	1 500 163 600
4	Munitions et armements (FAN et GN)	EQUIP MAT	2017	2 065 247 400	1 200 000 000	865 247 400
5	Matériel de vision nocturne	YANSHENG GOTYE	2017	1 997 000 000	689 179 745	1 307 820 255
6	Toyota PU 50 toyota	NIGER IMPERIAL MOTORS	2017	1 675 000 000	1 675 000 000	0
7	Toyota PU	ETS MIIM	2017	1 172 500 000	0	1 172 500 000
8	Toyota PU	SST	2017	1 172 500 000	200 000 000	972 500 000
9	Révision annuelle BBJ 2017	JET AVIATION	2017	1 057 433 908	1 057 433 908	0
10	Balons capteurs renseignement	A-NSE (AeroNautic Services Engineering)	2017	880 000 000	264 000 000	616 000 000
11	Toyota PU	MIM	2017	502 500 000	502 500 000	0
12	Toyota PU	SST	2017	502 500 000	502 500 000	0
13	Acquisition de 8760 casques au profit de la GN	ETS SAHEL NIGER	2017	190 000 000	190 000 000	0
14	Construction Brigade de Gaya	MAMANE NAGARI	2017	342 178 970	242 045 555	100 133 415
15	Construction mur de cloture Brigade Madaoua	BMR	2017	296 701 405	89 010 421	207 690 984
16	Habillement	Aboubacar Issaka RCI	2017	288 052 000	288 052 000	0
17	Construction Bataillon Madama	TCHIDA	2017	240 507 934	216 457 141	24 050 793
18	Construction batiments Dirkou	TCHIDA	2017	130 229 078	104 183 262	26 045 816
19	Habillement	MAHAMAN OUMAROU	2017	119 457 675	89 010 421	30 447 254
20	Habillement	INTERCOMMERCE	2017	111 434 400	0	111 434 400

21	Construction d'infrastructures du PC ZONE 3	ETS OUSSEINI A NAKIRI	2017	295 554 373	295 554 373	
22	Produits pharmaceutiques	PHARMACIE INDEPENDANCE	2017	98 000 000	98 000 000	0
23	Travaux DCSSA Ecole de santé	BUSINESS AFRICA	2017	49 640 357	0	49 640 357
24	Travaux additionnels DORNIER (1)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0
25	Travaux additionnels DORNIER (2)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0
26	ACQUISITION PIECES DETACHEES CAMIONS STEYR ET VAB	MAMANE NAGARI	2017	166 987 850	166 987 850	0
27	Travaux réhabilitation logements EMA/BO, CHEF CAB, Off Adj	BASSIROU OUMAROU	2017	41 341 980	0	41 341 980
28	Acquisition de 40 camions Steyr	BRID A DEFCON	2018	9 655 687 000	565 568 700	9 090 118 300
29	Acquisition d'obus opérationnels	BRID A DEFCON	2018	8 930 854 555	730 000 000	8 200 854 555
30	Révision MI 35	Russian Helicopters	2018	7 609 101 200	7 609 101 200	0
31	Pièces détachées auto	AGACHA TECHNOLOGIES	2018	6 742 221 460	6 742 221 460	0
32	Réhabilitation Piste Dirkou	ISSA YOUSOUF	2018	6 330 000 000	1 911 000 000	4 419 000 000
33	Acquisition camions Dong Feng	ETS MIM	2018	5 193 000 000	1 141 000 000	4 052 000 000
34	Acquisition Camions Dong Feng	EQUIP MAT	2018	5 153 000 000	400 000 000	4 753 000 000
35	Camions Kia KM 450	IBS	2018	4 560 000 000	300 000 000	4 260 000 000
36	Munitions et armements	POLY TECNOLOGIES	2018	3 955 121 050	0	3 955 121 050
37	Munitions et armements	EQUIP MAT	2018	3 925 300 000	0	3 925 300 000
38	Pièces détachées VAB chinois	ABOUBACAR CHARFO	2018	3 716 045 150	991 536 000	2 724 509 150
39	Sécurisation Camps militaires avec grillage	SAHEL NIGER	2018	3 671 183 736	290 548 246	3 380 635 490
40	Révision BBJ 2019	JET AVIATION	2018	1 718 003 859	1 718 003 859	0
41	Travata PI I	ADELTCHE	2018	1 675 000 000	502 500 000	1 172 500 000

42	Habillement GN	SAHEL NIGER	2018	1 509 100 000	1 172 / 30 000	336 370 000
43	Toyota PU	NIMO	2018	1 340 000 000	134 000 000	1 206 000 000
44	Révision 88J 2018	JET AVIATION	2018	1 307 905 910	1 307 905 910	0
45	Habillement	IBS	2018	1 142 577 500	861 954 000	280 623 500
46	Révision Gazelles	AEROMECANIC	2018	927 103 012	278 130 903	648 972 109
47	Travaux ZONE 1 Ty- DCSSA	MAMANE NAGARI	2018	910 248 073	0	910 248 073
48	Toyota PU	NIGER MINING	2018	670 000 000	67 000 000	603 000 000
49	Toyota PU 20 TOYOTA	EKA	2018	670 000 000	469 000 000	201 000 000
50	Toyota PU	AUTOWORLD	2018	670 000 000	670 000 000	0
51	Construction Bataillon					
52	Inabangharit	ABIDINE ALI BRAIKA	2018	602 028 333	602 028 333	0
53	CI Zinder	ALI HAMA	2018	583 763 868	58 376 387	525 387 481
54	Grenades lacrymogènes	EQUIP MAT	2018	550 000 000	0	550 000 000
55	CI Zinder 10 BLOCS LOGEMENT					
56	CI	ISSAKA ADAMOU	2018	526 312 736	0	526 312 736
57	Toyota PU	IMA AUTOMOBILE	2018	502 500 000	50 250 000	452 250 000
58	CI Zinder INFRA SABON GARI	IC BTP	2018	481 909 195	132 248 321	349 660 874
59	Constr Bde Birni G. + mur	MAMANE NAGARI	2018	469 932 094	55 785 797	414 146 298
60	Constr Bde EMA Grpt Diffa	SOCOGEX	2018	407 130 617	338 697 312	68 433 305
61	Bde Doutchi + Mur clôture	YAYE SALEY	2018	369 290 991	36 929 099	332 361 892
62	Toyota PU	AGIMEXCO	2018	335 000 000	0	335 000 000
63	Toyota PU	ESI TRADINS	2018	335 000 000	0	335 000 000
64	Toyota PU	ETS DE L'AMITIE	2018	335 000 000	0	335 000 000
65	Toyota PU	ETS MIM	2018	335 000 000	0	335 000 000
66	Toyota PU	NIGER BUREAU	2018	335 000 000	100 500 000	234 500 000
67	Constr Bde Dakoro	CCBTP	2018	329 197 502	402 651 006	-73 453 504
68	Equipements médicaux	FRATERNITE SANTE	2018	324 270 000	97 281 000	226 989 000
69	CI Zinder 6 BLOCS LOGEMENT	AMADOU MAINASSARA				
70	Habillement (10000 TENUES FAN)	HAMZA	2018	314 261 281	0	314 261 281
71	Travaux sécurisation Bdes (Torodi Say Filingué Téra Dargol)	POLY TECHNOLOGIES	2018	275 000 000	82 500 000	192 500 000
72	Travaux sécurisation auto	SAHEL NIGER	2018	255 233 759	76 570 128	178 663 631
73	Pièces détachées auto	ABDOU HAMANI	2018	249 000 000	75 000 000	174 000 000
74	Mur Gaya + mur Bermo	PACHATEX	2018	246 158 212	0	246 158 212
75	Habillement DCIM	NIGER BUREAU	2018	245 700 000	73 710 000	171 990 000

132	ETUDES ET CONTRÔLE HDV CONST INFRAS CIENSOA	BUREAU ETUDES AMAA	2019	154 297 319	97 811 922	56 485 397
133	SALLE OPTI DCMAT, REH CITAP, seurisation camp BS, bagagi,emat et dcmi)	ETS NGC ET FILS	2019	383 654 253		
134	20 TOYOTA LAND CRUISER	NIMO IMPERIAL MOTORS	2019	670 000 000		
135	INNOV CONSTRUCTION		2019	37 502 500	11 250 000	26 252 500
				177 759 781 098	68 086 062 368	107 595 064 477



ANNEXE 3 : DOSSIERS NON APPROUVES 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Toyota PU	ETS MIM	2017	1 172 500 000	0	1 172 500 000
2	Munitions et armements	POLY TECNOLOGIES	2018	3 955 121 050	0	3 955 121 050
3	Munitions et armements	EQUIP MAT	2018	3 925 300 000	0	3 925 300 000
4	CI Zinder	ALI HAMA	2018	583 763 868	58 376 387	525 387 481
5	Grenades lacrymogènes	EQUIP MAT	2018	550 000 000	0	550 000 000
6	Toyota PU	AGIMEXCO	2018	335 000 000	0	335 000 000
7	Toyota PU	ESI TRADINS	2018	335 000 000	0	335 000 000
8	Toyota PU	ETS DE L'AMITIE	2018	335 000 000	0	335 000 000
9	Toyota PU	ETS MIM	2018	335 000 000	0	335 000 000
10	Mur Gaya + mur Bermo	PACHATEX	2018	246 158 212	0	246 158 212
11	Constr log Tahoua	MAMANE NAGARI	2018	181 483 935	0	181 483 935
12	Toyota PU	AUTOWORLD	2018	167 500 000	0	167 500 000
13	Constr bureaux/classes GN	MAMANE NAGARI	2018	140 416 370	0	140 416 370
14	Pièces détachées auto	DAOUDA MOUMOUNI	2018	130 000 000	30 000 000	70 000 000
15	Acquisition pieces detachees engins PUJMA	BRID A DEFCON	2018	1 696 596 367	1 696 596 367	0
16	Mur Bde Konni	DAVID	2018	55 724 200	0	55 724 200
17	Munitions et armements	POLY TECNOLOGIES	2019	4 019 959 100	0	4 019 959 100
18	Toyota PU	SID NOMADE	2019	1 002 000 000	0	1 002 000 000
19	Toyota PU	AUTOWORLD	2019	603 000 000	60 300 000	542 700 000
20	Toyota PU	ISK	2019	502 500 000	0	502 500 000
21	Habillement	HAMISSOU ABDOUA	2019	397 900 000	111 948 000	285 952 000
22	Acquisition de munitions bombes-Air-Sol	BRID A DEFCON	2019	19 671 494 473	0	19 671 494 473
23	20 TOYOTA LAND CRUISER	NIMO IMPERIAL MOTORS	2019	670 000 000		
				41 011 417 575	1 957 220 754	38 354 196 821

ANNEXE 4: DOSSIERS APPROUVES 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Acquisition de véhicules blindés	Renault Trucks Defense SAS (RTD)	2017	25 037 670 750	15 187 414 739	9 850 256 011
2	Acquisition de 20 bus de 65 places et 10 bus de 35 places	AGACHA TECHNOLOGIES	2017	3 806 750 000	3 806 750 000	0
3	Maintenance aéronefs en 2011-12-13-14	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600	1 000 000 000	1 500 163 600
4	Munitions et armements (FAN et GN)	EQUIP MAT	2017	2 065 247 400	1 200 000 000	865 247 400
5	Matériel de vision nocturne	YANSHENG GOTYE	2017	1 997 000 000	689 179 745	1 307 820 255
6	Toyota PU 50 toyota	NIGER IMPERIAL MOTORS	2017	1 675 000 000	1 675 000 000	0
7	Toyota PU	SST	2017	1 172 500 000	200 000 000	972 500 000
8	Révision annuelle BBJ 2017	JET AVIATION	2017	1 057 433 908	1 057 433 908	0
9	Balons capteurs renseignement	A-NSE (AeroNautic Services Engineering)	2017	880 000 000	264 000 000	616 000 000
10	Toyota PU	MIM	2017	502 500 000	502 500 000	0
11	Toyota PU	SST	2017	502 500 000	502 500 000	0
12	Acquisition de 8760 casques au profit de la GN	ETS SAHEL NIGER	2017	190 000 000	190 000 000	
13	Construction Brigade de Gaya	MAMANE NAGARI	2017	342 178 970	242 045 555	100 133 415
14	Construction mur de cloture Brigade Madaoua	BMR	2017	296 701 405	89 010 421	207 690 984
15	Habillement	Aboubacar Issaka RCI	2017	288 052 000	288 052 000	0
16	Construction Bataillon Madama	TCHIDA	2017	240 507 934	216 457 141	24 050 793
17	Construction batiments Dirkou	TCHIDA	2017	130 229 078	104 183 262	26 045 816

18	Habillement	MAHAMAN OUMAROU	2017	119 457 675	89 010 421	30 447 254
19	Habillement	INTERCOMMERCE	2017	111 434 400	0	111 434 400
20	Construction d'infrastructures au PC ZONE 3	ETS OUSSEINI A NAKIRI	2017	295 554 373	295 554 373	
21	Produits pharmaceutiques	PHARMACIE INDEPENDANCE	2017	98 000 000	98 000 000	0
22	Travaux DCSSA Ecole de santé	BUSINESS AFRICA	2017	49 640 357	0	49 640 357
23	Travaux additionnels DORNIER (1)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0
24	Travaux additionnels DORNIER (2)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0
25	ACQUISITION PIECES DETACHEES CAMIONS STEYR ET VAB	MAMANE NAGARI	2017	166 987 850	166 987 850	0
26	Travaux réhabilitation Logements EMA/BO, CHEF CAB, Off Adj					0
27	Acquisition de 40 camions Steyr	BASSIROU OUMAROU	2017	41 341 980	0	41 341 980
28	Acquisition d'obus opérationnels	BRID A DEFCON	2018	9 655 687 000	565 568 700	9 090 118 300
29	Révision MI 35	BRID A DEFCON	2018	8 930 854 555	730 000 000	8 200 854 555
30	Pièces détachées auto	Russian Helicopters	2018	7 609 101 200	7 609 101 200	0
31	Réhabilitation Piste Dirkou	AGACHA TECHNOLOGIES	2018	6 742 221 460	6 742 221 460	0
32	Acquisition camions Dong Feng	ISSA YOUSOUF	2018	6 330 000 000	1 911 000 000	4 419 000 000
33	Acquisition camions Dong Feng	ETS MIM	2018	5 193 000 000	1 141 000 000	4 052 000 000
34	Camions Kia KM 450	EQUIP MAT	2018	5 153 000 000	400 000 000	4 753 000 000
		IBS	2018	4 560 000 000	300 000 000	4 260 000 000

35	Pièces détachées VAB chinois	ABOUBACAR CHARFO	2018	3 716 045 150	991 536 000	2 724 509 150
36	Sécurisation Camps militaires avec grillage	SAHEL NIGER	2018	3 671 183 736	290 548 246	3 380 635 490
37	Révision BBJ 2019	JET AVIATION	2018	1 718 003 859	1 718 003 859	0
38	Toyota PU	ADELTECH	2018	1 675 000 000	502 500 000	1 172 500 000
39	Habillement GN	SAHEL NIGER	2018	1 509 100 000	1 172 730 000	336 370 000
40	Toyota PU	NIMO	2018	1 340 000 000	134 000 000	1 206 000 000
41	Révision BBJ 2018	JET AVIATION	2018	1 307 905 910	1 307 905 910	0
42	Habillement	IBS	2018	1 142 577 500	861 954 000	280 623 500
43	Révision Gazelles	AEROMECHANIC	2018	927 103 012	278 130 903	648 972 109
44	Travaux ZONE 1 Ty- DCSSA	MAMANE NAGARI	2018	910 248 073	0	910 248 073
45	Toyota PU	NIGER MINING	2018	670 000 000	67 000 000	603 000 000
46	Toyota PU 20 TOYOTA	EKA	2018	670 000 000	469 000 000	201 000 000
47	Toyota PU	AUTOWORLD	2018	670 000 000	670 000 000	0
48	Construction Bataillon Inabangharit	ABIDINE ALI BRAIKA	2018	602 028 333	602 028 333	0
49	CI Zinder 10 BLOCS LOGEMENT CI	ISSAKA ADAMOU	2018	526 312 736	0	526 312 736
50	Toyota PU	IMA AUTOMOBILE	2018	502 500 000	50 250 000	452 250 000
51	CI Zinder INFRA SABON GARI	IC BTP	2018	481 909 195	132 248 321	349 660 874
52	Constr Bde Birni G. + mur	MAMANE NAGARI	2018	469 932 094	55 785 797	414 146 298
53	Constr Bde EMA Grpt Diffa	SOCOGEX	2018	407 130 617	338 697 312	68 433 305
54	Bde Doutchi + Mur clôture	YAYE SALEY	2018	369 290 991	36 929 099	332 361 892
55	Toyota PU	NIGER BUREAU	2018	335 000 000	100 500 000	234 500 000
56	Constr Bde Dakoro	CCBTP	2018	329 197 502	402 651 006	-73 453 504
57	Equipements médicaux	FRATERNITE SANTE	2018	324 270 000	97 281 000	226 989 000
58	CI Zinder 6 BLOCS LOGEMENT	AMADOU MAINASSARA	2018	314 261 281	0	314 261 281
59	Habillement (10000 TENUES FAN)	POLY TECHNOLOGIES	2018	275 000 000	82 500 000	192 500 000

60	Travaux sécurisation Bdes (Torodi Say Filingué Téra Dargol)	SAHEL NIGER	2018						
61	Pièces détachées auto	ABDOU HAMANI	2018	255 233 759	76 570 128	178 663 631			
62	Habillement DCIM	NIGER BUREAU	2018	249 000 000	75 000 000	174 000 000			
63	Pièces détachées auto	BUSINESS RAPID SOLUTION	2018	245 700 000	73 710 000	171 990 000			
64	Construction Bde Beibeji	DAN BOUZOUA	2018	211 695 000	63 508 500	148 186 500			
65	Bureaux + logem Bde Kollo	INNOV	2018	211 045 277	211 045 277	0			
66	Réhab/ construction Ny	NGC	2018	200 142 082	60 042 625	140 099 457			
67	Const Bde Abala Filingue 2	INTERNATIONAL BUSINESS	2018	182 167 192	54 650 158	127 517 034			
68	Bur, log, bloc toilette Bermo	CC BTP	2018	169 000 000	0	169 000 000			
69	Constr Bde Tibiri Doutchi	BAKO SOULEY	2018	166 994 741	50 098 422	116 896 319			
70	Produits pharmaceutiques	PHARMACIE DE LAIR	2018	165 943 784	165 943 784	0			
71	Produits pharmaceutiques	PHARMACIE 2e ARR.	2018	152 848 525	45 854 558	106 993 968			
72	Pièces détachées auto	Auto Boha	2018	141 413 261	88 939 775	52 473 486			
73	Constr Bde Dungass 2	SAHADOU MAHAMADOU BARI	2018	120 000 000	49 060 000	80 940 000			
74	Constr Bde Dungass 1	SAHADOU MAHAMADOU BARI	2018	121 724 606	69 032 685	52 691 921			
75	Constr Bde Damagaram T.	EDG	2018	120 556 805	73 889 991	46 666 814			
76	Log S/off M, travaux Inf Dosso	Koulki	2018	119 649 332	140 171 316	-20 521 984			
77	Habillement	TAL 2S	2018	118 155 216	21 324 873	96 830 343			
78	Constr Bde Bermo 1	GROUPE TONGA	2018	117 982 080	0	117 982 080			
79	Rehaussement mur camp sup et domicile HC GN	ASD	2018	115 000 000	79 778 113	35 221 887			
80	Assurance BBJ 2019	Leyma	2018	99 216 666	25 000 000	74 216 666			
81	Equipements médicaux	AK	2018	96 498 692	96 498 692	0			
82	Mur Bde Tchibiri (Dosso)	BAKO SOULEY	2018	89 785 500	89 785 500	0			
83	Mur Bde Madaoua	EDT	2018	87 686 009	26 305 803	61 380 206			
			2018	79 606 000	23 881 800	55 724 200			

84	Produits pharmaceutiques	BARKA SYNERGIE	2018	78 971 970	40 000 000	38 971 970
85	Habillement	HAMA ANZA	2018	89 989 704	75 621 600	14 368 104
86	Logements Bde Bouza	CONSTRUIT NIGER	2018	74 697 805	37 348 903	37 348 903
87	Const Bloc Adm Gend Az	DENDI	2018	71 577 542	23 087 818	48 489 724
88	Réhabilitation logement officiers Château	MONDE A LA UNE	2018	70 000 000	70 000 000	0
89	Assurance Dormier 2018	Leyma	2018	64 336 984	0	64 336 984
90	Pièces détachées moto	Issa Iboureima	2018	63 235 274	63 235 274	0
91	BRIGADE BAGAROUA	ATTAIROU CHOUNA	2018	57 811 093	0	57 811 093
92	ACCESSOIRES ARMEMENTS ET MATERIELS VISION NOCTURNES	YENTCHEN GOTYE SECURITY ET PROTECTION	2018	3 145 290 000	3 145 290 000	
93	30 TOYOTAS LAND CRUISER	AGIMEXCO	2018	1 005 000 000		
94	Assurance Dormier 2019	Leyma	2018	55 966 985	55 966 985	0
95	ENTRETIEN MATERIEL DCT/EMA	ETS ZM	2018	59 395 875	59 395 875	0
96	Pièces détachées auto	NAHANTCHI	2018	49 950 000	49 950 000	0
97	Pièces détachées auto	GALERIES BOHA	2018	49 060 000	49 060 000	0
98	Réhab + GE mat+ Pmi GS	TIM BATHY	2018	47 072 306	32 950 614	14 121 692
99	Batteries	Fadelco	2018	39 999 500	39 999 500	0
100	Habillement	HAMA ANZA	2018	53 955 000	39 550 000	14 405 000
101	Travaux Annexe MDN	KONATE MAMANE	2018	31 999 998	31 999 998	0
102	Mur clôture Bde Kolib	FARISA	2018	28 117 011	28 117 011	0
103	Toyota PU	DANGARA	2019	670 000 000	67 000 000	603 000 000
104	Toyota PU	GEANT D'AFRIQUE	2019	502 500 000	150 250 000	352 250 000
105	Pièces détachées aéronefs	SOGELMA	2019	295 449 592	88 634 878	206 814 714
106	Lubrifiants et ingrédients aéronefs	INNOV CONSTRUCTION	2019	89 997 500	89 997 500	0
107	TRAV CONSTRUCTION INFRA LOT 1 CIENSOA	FRERE OUMADAH	2019	876 789 210	657 591 907	219 197 303
108	TRAV CONSTRUCTION INFRA LOT 2 CIENSOA	SID NOMADE	2019	1 027 980 723	770 985 543	256 995 180

109	TRAV CONSTRUCTION INFRA LOT 3 CIENSOA	DANGARA	2019	1 234 004 968	970 503 727	263 501 241
110	ETUDES ET CONTRÔLE TRAV CONST INFRAS CIENSOA	BUREAU ETUDES AMAA	2019	154 297 319	97 811 922	56 485 397
111	SALLE OPTI DCMAT, REH CITAP, seurisation camp gs, bagagi, emat et dcmgi)	ETS NGC ET FILS	2019	383 654 253		
112	INNOV CONSTRUCTION		2019	37 502 500	11 250 000	26 252 500
				136 748 363 523	66 128 841 614	69 240 867 656

ANNEXE 5 : DOSSIERS APPROUVES LIVRES 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Acquisition de 20 bus de 65 places et 10 bus de 35 places	AGACHA TECHNOLOGIES	2017	3 806 750 000	3 806 750 000	0
2	Maintenance aéronefs en 2011-12-13-14	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600	1 000 000 000	1 500 163 600
3	Munitions et armements (FAN et GN)	EQUIP MAT	2017	2 065 247 400	1 200 000 000	865 247 400
4	Matériel de vision nocturne	YANSHENG GOTYE	2017	1 997 000 000	689 179 745	1 307 820 255
5	Toyota PU 50 toyota	NIGER IMPERIAL MOTORS	2017	1 675 000 000	1 675 000 000	0
6	Toyota PU	SST	2017	1 172 500 000	200 000 000	972 500 000
7	Révision annuelle BBJ 2017	JET AVIATION	2017	1 057 433 908	1 057 433 908	0
8	Toyota PU	MIM	2017	502 500 000	502 500 000	0
9	Toyota PU	SST	2017	502 500 000	502 500 000	0
10	Acquisition de 8760 casques au profit de la GN	ETS SAHEL NIGER	2017	190 000 000	190 000 000	
11	Construction Brigade de Gaya	MAMANE NAGARI	2017	342 178 970	242 045 555	100 133 415
12	Habillement	Aboubacar Issaka RCI	2017	288 052 000	288 052 000	0
13	Construction Bataillon Madama	TCHIDA	2017	240 507 934	216 457 141	24 050 793
14	Construction batiments Dirkou	TCHIDA	2017	130 229 078	104 183 262	26 045 816
15	Habillement	MAHAMAN OUMAROU	2017	119 457 675	89 010 421	30 447 254
16	Construction d'infrastructures au PC ZONE 3	ETS OUSSEINI A NAKIRI	2017	295 554 373	295 554 373	
17	Produits pharmaceutiques	PHARMACIE INDEPENDANCE	2017	98 000 000	98 000 000	0

18	Travaux additionnels DORNIER (1)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0
19	Travaux additionnels DORNIER (2)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0
20	ACQUISITION PIECES DETACHEES CAMIONS STEYR ET VAB	MAMANE NAGARI	2017	166 987 850	166 987 850	0
21	Travaux réhabilitation Logements EMA/BO, CHEF CAB, Off Adj	BASSIROU OUMAROU	2017	41 341 980	0	41 341 980
22	Acquisition Camions Dong Feng	EQUIP MAT	2018	5 153 000 000	400 000 000	4 753 000 000
23	Révision BBJ 2019	JET AVIATION	2018	1 718 003 859	1 718 003 859	0
24	Toyota PU	ADELTCI	2018	1 675 000 000	502 500 000	1 172 500 000
25	Habillement GN	SAHEL NIGER	2018	1 509 100 000	1 172 730 000	336 370 000
26	Toyota PU	NIMO	2018	1 340 000 000	134 000 000	1 206 000 000
27	Révision BBJ 2018	JET AVIATION	2018	1 307 905 910	1 307 905 910	0
28	Habillement	IBS	2018	1 142 577 500	861 954 000	280 623 500
29	Toyota PU	NIGER MINING	2018	670 000 000	67 000 000	603 000 000
30	Toyota PU 20 TOYOTA	EKA	2018	670 000 000	469 000 000	201 000 000
31	Toyota PU	AUTOWORLD	2018	670 000 000	670 000 000	0
32	Toyota PU	IMA AUTOMOBILE	2018	502 500 000	50 250 000	452 250 000
33	Constr Bde Birni G. + mur	MAMANE NAGARI	2018	469 932 094	55 785 797	414 146 298
34	Bde Douthi + Mur clôture	YAYE SALEY	2018	369 290 991	36 929 099	332 361 892
35	Toyota PU	NIGER BUREAU	2018	335 000 000	100 500 000	234 500 000
36	Habillement DCIM	NIGER BUREAU	2018	245 700 000	73 710 000	171 990 000
37	Pièces détachées auto	BUSINESS RAPID SOLUTION	2018	211 695 000	63 508 500	148 186 500
38	Construction Bde Belbeji	DAN BOUZOUA	2018	211 045 277	211 045 277	0
39	Bureaux + logem Bde Kollo	INNOV	2018	200 142 082	60 042 625	140 099 457
40	Réhab/ construction Ny	NGC	2018	182 167 192	54 650 158	127 517 034
41	Bur, log, bloc toilette Bermo	CC BTP	2018	166 994 741	50 098 422	116 896 319

42	Constr Bde Tibiri Douchi	BAKO SOULEY	2018	165 943 784	165 943 784	0
43	Pièces détachées auto	Auto Boha	2018	120 000 000	49 060 000	80 940 000
44	Constr Bde Dungass 2	SAHADOU MAHAMADOUL BARI	2018	121 724 606	69 032 685	52 691 921
45	Constr Bde Dungass 1	SAHADOU MAHAMADOUL BARI	2018	120 556 805	73 889 991	46 666 814
46	Constr Bde Damagaram T.	EDG	2018	119 649 332	140 171 316	-20 521 984
47	Habillement	TAL 25	2018	117 982 080	0	117 982 080
48	Constr Bde Bermo 1	GROUPE TONGA	2018	115 000 000	79 778 113	35 221 887
49	Rehaussement mur camp sup et domicile HC GN	ASD	2018	99 216 666	25 000 000	74 216 666
50	Assurance BBJ 2019	Leyma	2018	96 498 692	96 498 692	0
51	Equipements médicaux	AK	2018	89 785 500	89 785 500	0
52	Mur Bde Tchibiri (Dosso)	BAKO SOULEY	2018	87 686 009	26 305 803	61 380 206
53	Produits pharmaceutiques	BARKA SYNERGIE	2018	78 971 970	40 000 000	38 971 970
54	Habillement	HAMA ANZA	2018	89 989 704	75 621 600	14 368 104
55	Logements Bde Bouza	CONSTRUIT NIGER	2018	74 697 805	37 348 903	37 348 903
56	Assurance Dornier 2018	Leyma	2018	64 336 984	0	64 336 984
57	Pièces détachées moto	Issa Iboureima	2018	63 235 274	63 235 274	0
58	BRIGADE BAGAROUA	ATTAHIROU CHOUNA	2018	57 811 093	0	57 811 093
59	ACCESSOIRES ARMEMENTS ET MATERIELS VISION NOCTURNES	YENTCHEN GOTYE SECURITY ET PROTECTION	2018	3 145 290 000	3 145 290 000	
60	30 TOYOTAS LAND CRUISER	AGIMEXCO	2018	1 005 000 000		
61	Assurance Dornier 2019	Leyma	2018	55 966 985	55 966 985	0
62	Pièces détachées auto	NAHANTCHI	2018	49 950 000	49 950 000	0
63	Pièces détachées auto	GALERIES BOHA	2018	49 060 000	49 060 000	0
64	Batteries	Fadelco	2018	39 999 500	39 999 500	0
65	Habillement	HAMA ANZA	2018	53 955 000	39 550 000	14 405 000
66	Travaux Annexe MDN	KONATE MAMANE	2018	31 999 998	31 999 998	0
67	Toyota PU	DANGARA	2019	670 000 000	67 000 000	603 000 000
68	Lubrifiants et ingrédients aéronefs	INNOV CONSTRUCTION	2019	89 997 500	89 997 500	0

69	INNOV CONSTRUCTION	2019	37 502 500	11 250 000	26 252 500
			42 951 267 201	25 093 003 545	16 863 263 656

ANNEXE 6: DOSSIERS APPROUVES, LIVRES PARTIELLEMENT

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER	Observations
1	Acquisition de véhicules blindés	Renault Trucks Defense SAS (RTD)	2017	25 037 670 750	15 187 414 739	9 850 256 011	Pièces de rechange non livrées
2	Balons capteurs renseignement	A-NSE (AeroNautic Services Engineering)	2017	880 000 000	264 000 000	616 000 000	délaï expiré
3	Habillement	INTERCOMMERCE	2017	111 434 400	0	111 434 400	1183 Matelas non livrés
4	Acquisition de 40 camions Steyr	BRIDA DEFCON	2018	9 655 687 000	565 568 700	9 090 118 300	Pieces de rechange non livrées, delai expiré
5	Acquisition d'obus opérationnels	BRIDA DEFCON	2018	8 930 854 555	730 000 000	8 200 854 555	delai expiré
6	Pièces détachées auto	AGACHA TECHNOLOGIES	2018	6 742 221 460	6 742 221 460	0	délaï expiré
7	Camions Kia KM 450 Equipements médicaux	IBS	2018	4 560 000 000	300 000 000	4 260 000 000	01 Camion non livré, delai expiré
8	Pièces détachées auto	FRATERNITE SANTE	2018	324 270 000	97 281 000	226 989 000	délaï expiré
9	Produits pharmaceutiques	ABDOU HAMANI PHARMACIE DE LAIR	2018	249 000 000	75 000 000	174 000 000	delai expiré
10	Produits pharmaceutiques	PHARMACIE DE LAIR	2018	152 848 525	45 854 558	106 993 968	délaï expiré
11	Acquisition camions Dong Feng	PHARMACIE 2 ARR ETS MIM	2018	141 413 261	88 939 775	52 473 486	delai expiré
12			2018	5 193 000 000	1 141 000 000	4 052 000 000	02 camions non livrés, delai expiré

ANNEXE 7: DOSSIERS APPROUVES NON LIVRES 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER	Observations
1	Construction mur de cloture Brigade Madaoua	BMR	2017	296 701 405	89 010 421	207 690 984	délai expiré
2	Travaux DCSSA Ecole de santé	BUSINESS AFRICA	2017	49 640 357	0	49 640 357	délai expiré
3	Révision MI 35	Russian Helicopters	2018	7 609 101 200	7 609 101 200	0	délai expiré
4	Réhabilitation Piste Dirkou	ISSA YOUSOUF	2018	6 330 000 000	1 911 000 000	4 419 000 000	délai expiré
5	Pièces détachées VAB chinois	ABOUBACAR CHARFO	2018	3 716 045 150	991 536 000	2 724 509 150	18 décembre 2019 délai
6	Sécurisation Camps militaires avec grillage	SAHEL NIGER	2018	3 671 183 736	290 548 246	3 380 635 490	travaux non démarrés
7	Révision Gazelles	AEROMECHANIC	2018	927 103 012	278 130 903	648 972 109	délai décembre 2019
8	Travaux ZONE 1 Ty- DCSSA	MAMANE NAGARI	2018	910 248 073	0	910 248 073	Dans les délais
9	Construction Bataillon Inabangharit	ABIDINE ALI BRAIKA	2018	602 028 333	602 028 333	0	
10	CI Zinder 10 BLOCS LOGEMENT CI	ISSAKA ADAMOU	2018	526 312 736	0	526 312 736	délai expiré
11	CI Zinder INFRA SABON GARI	IC BTP	2018	481 909 195	132 248 321	349 660 874	
12	Constr Bde EMA Grpt Diffa	SOCOGEX	2018	407 130 617	338 697 312	68 433 305	délai expiré
13	Constr Bde Dakoro	CCBTP	2018	329 197 502	402 651 006	-73 453 504	délai expiré
14	CI Zinder 6 BLOCS LOGEMENT	AMADOU MAINASSARA HAMZA	2018	314 261 281	0	314 261 281	délai expiré

15	Habillement (10000 TENUES FAN)	POLY TECHNOLOGIES	2018	275 000 000	82 500 000	192 500 000	délai expiré
16	Travaux sécurisation Bdes (Torodi Say Filingué Téra Dargol)	SAHEL NIGER	2018	255 233 759	76 570 128	178 663 631	délai expiré
17	Const Bde Abala Filingue 2	INTERNATIONAL BUSINESS	2018	169 000 000	0	169 000 000	délai expiré
18	Log S/off M, travaux Inf Dosso	Koulki	2018	118 155 216	21 324 873	96 830 343	délai expiré
19	Mur Bde Madaoua	EDT	2018	79 606 000	23 881 800	55 724 200	délai expiré
20	Const Bloc Adm Gend Az	DENDI	2018	71 577 542	23 087 818	48 489 724	délai expiré
21	Réhabilitation logement officiers Château	MONDE A LA UNE	2018	70 000 000	70 000 000	0	délai expiré
22	ENTRETIEN MATERIEL DCT/EMA	ETS ZM	2018	59 395 875	59 395 875	0	délai expiré
23	Réhab + GE mat+ Pmi GS	TIM BATHY	2018	47 072 306	32 950 614	14 121 692	délai expiré
24	Mur clôture Bde Kollo	FARISA	2018	28 117 011	28 117 011	0	délai expiré
25	Toyota PU	GEANT D'AFRIQUE	2019	502 500 000	150 250 000	352 250 000	dec 2019
26	Pièces détachées aéronefs	SOGELMA	2019	295 449 592	88 634 878	206 814 714	délai expiré
27	TRAV CONSTRUCTION INFRA LOT 1 CIENSOA	FRERE OUMADAH	2019	876 789 210	657 591 907	219 197 303	FINANCEMENT EXTERIEUR
28	TRAV CONSTRUCTION INFRA LOT 2 CIENSOA	SID NOMADE	2019	1 027 980 723	770 985 543	256 995 180	FINANCEMENT EXTERIEUR
29	TRAV CONSTRUCTION INFRA LOT 3 CIENSOA	DANGARA	2019	1 234 004 968	970 503 727	263 501 241	FINANCEMENT EXTERIEUR
30	ETUDES ET CONTRÔLE TRAV CONST INFRAS CIENSOA	BUREAU ETUDES AMAA	2019	154 297 319	97 811 922	56 485 397	FINANCEMENT EXTERIEUR

31	SALLE OPTI DCMAT, REH CITAP, securisation camp gs, bagagi, emat et dcgmi)	ETS NGC ET FILS	2019	383 654 253	31 818 696 371	15 798 557 838	15 636 484 280	delai expire
----	---	-----------------	------	-------------	----------------	----------------	----------------	--------------

ANNEXE 8: MARCHES DC, SOLPRI, AON 2017

N° ordre	n° marché	objet	montant	fournisseur	srcture	type	livraison
1	2016	vhl neuf MDN	27 465 000	AGIMEXCO	MDN	aon	non
2	2016	acquisition 02 camions Mercedes benz occasion	53 630 000	Ets danta interne	MDN	aon	non
3	001/mdn/dm p/dsp/17	acquisition de fourniture d'entretien parc auto	103 706 352	auto boha	dcmat	aon	livré
4	002/mdn/dm p/dsp/17	assurance BBJ	104 480 569	snar leyema	mdn	aon	livré
5	122/17/mf	entretien batiment	15 722 875	ets idi laouli	dcgmi	solprix	Livré
6	201/mf/17	acquisition lubrifiant	49 768 500	ets ima	daf/mdn	sopprix	livré
7	203/mf/17	entrtien parc auto	29 708 945	ese issaka adamou	daf/mdn	sopprix	
8	220/17/mf	acquisition pieces detaché travaux mur cloture brigade falme	49 718 000	ets galerie boha	daf/mdn	solprix	livré
9	221/17/mf		49 041 958	ese baza- niger	gn	solprix	livré

10	258/17/mf	acquisition materiel et equipement de trans	17 931 000	ese souleymane maazou	gn	solprix	livré
11	300/17/mf	travaux de construction 05 blocs de classes eamt	31 812 407	ese maigoro	dcim/eamt	sopprix	livré
12	301/17/mf	travaux d'installation repli bloc logement off	34 789 138	maman nagari	base	solprix	livré
13	302/17/mf	travaux construction magasin	18 178 519	maman nagari	dcim	solprix	livré
14	303/17/mf	acquisition materiels et outillages technique	46 067 875	maman nagari	dct	solprix	livré
15	304/17//mf	travaux construction magasin	13 633 870	maman nagari	dcim	solprix	livré
16	333/17/mf	acquisition materiels informatique	22 999 999	est mohamed bary	dct	sopprix	livré
17	334/17/mf	travaux de construction magasin	18 178 519	maman nagari	dcim	solprix	livré

18	336/17/mf	travaux rehaussement mur de cloture dcssas	20 231 232	ese mahamadou harouna	dcssas	soplprix	livré
19	338/17/mf	realisation entretien materiel technique	22 513 586	ese ibro douka	dct	soplprix	livré
20	339/17/mf	travaux rehabilitation batiment PMN	40 002 220	ESE IBRAHIM BADO	PMN	soplprix	livré
21	347/17/mf	travaux rehabilitation logement dcssas	12 614 476	ese ibrahim tiemogo	dcssas	soplprix	Non
22	348/17/mf	rehabilitation ouvrages mdn	15 284 883	cotecna (zabeye)	mdn	soplprix	Non
23	349/17/mf	rehabilitation ouvrages mdn	14 293 685	cotecna (zabeye)	mdb	soplprix	Non
24	359/17/mf	acquisition materiel hcca	49 510 322	ets gk professional	mdn	soplprix	livré

25	358/17/mf	acquisition 10 ordinateur in one	14 994 000	est mahaman abdou	mdn	solprix	
26	401/17/mf	rehabilitation salle cadre en salle honneur	21 607 538	ets yahaya issa oussmane	pmn	solprix	livré
27	402/17/mf	travaux rehabilitation ecole de santé	58 802 260	maman nagari	dcssas	solprix	livré
28	403/17/mf	rehabilitation logement eom 1ere année	37 782 039	ets soraya	dcssas	solprix	livré
29	456/17/mf	rehabilitation logement bo chef cab et off adj	41 341 980	ese bassirou oumarou	ema	solprix	livré
30	472/17/mf	entretien materiaux technique	31 003 665	zm	dct	solprix	Non
31	490/17/mf	acquisition de batteries 120 ah	48 999 000	fadelco	dcmat	solprix	livré

32	525/17/mf	acquisition pieces detachés toyota hilux	49 970 000	nahantchi maazou	dcmat	solprix	Non
33	526/17/mf	travaux rehabilitation logement du chef/cab cema	12 364 088	ousseini lawali	cema	solprix	non
34	527/17/mf	rehabilitation chambre medecin 2 année	36 609 262	ali abdoul nassirou	dcssas	solprix	
35	528- 529/17/mf	révision du dornier 228 additionnel 1	49 000 000	transworld	emaa	solprix	
36	528- 529/17/mf	revision du dornier 228 additionnel 2	49 000 000	transworld	emaa	solprix	
37	530/17/mf	mur de cloture mess	35 960 813	saley yayé	mess	solprix	livré
38	552/17/mf	brigade kollo	41 514 757	farisa	gn	solprix	non
39	568/17/mf	acquisition materiels casernement	25 409 475	daouda tankari	dcmi	solprix	

40	569/17/mf	construction poste de police et bretelle dcmat	24 459 096	kouiki	dcmat	solprix	livré
41	572/17/mf	rehabilitation logement off place niamey(bqg, int	27 383 730	abdoulzak dan badjo	emat	solprix	non
42	573/17/mf	acquisition 1600 maillots et 230 survetement	23 681 928	hama anza	pmn	solprix	Non
43	574/17/mf	travaux peinture batiment base 101	44 000 000	GERDS international	base	solprix	Livré
44	575/17/mf	maintenance radio telephone groupe energie	22 232 746	ets ibro douka	dct	solprix	livré
45	528/17/mf	construction maternité avec bloc de toilette+hang are	56 730 313	ets magia	dcssas	solprix	

46	599/mf/2017	travaux construction mur de cloture???	49 239 820	HAMA ANZA			solprix	Non
47	602/17/mf	acquisition materiels informatique LAPTOR LENOVO CORE	37 485 000	ETS SIR TECHNOLOGI E	MDN		solprix	Non
48	603/17/mf	travaux restant construction batiment annexe mdn	31 999 998	ets maman konaté	mdn		solprix	livré
49	cf/mdn/dmp /dsp/17	travaux de rehabilitation hangare en garage	42 003 200	maman nagari	pmn		consultation des frs	livré
50	ct/sn/mf/dgc mp/ef/17	acquisition 2 vehicules kia optima 2017	40 376 700	ets aboubacar charfo	mdn		solprix	non livré
51	659/18/MF	Construction logement Brigade Bouza	74 697 850	CONSTRUIT NIGER			AON	
		TOTAUX	1 889 933 188					



ANNEXE 9 : DOSSIERS FETES TOURNANTES 18 DECEMBRE

N	OBJET	MONTANT	FOURNISSEUR
1	Infrastructures Militaire Maradi kolia	58 478 619	etse hamzed youssouf
2	rehabilitation 100 classes pour hebergement FDS Ma	63 568 313	ets EIF
3	Infrastructures Militaire Maradi kolia	157 728 550	ets ECRI
4	Infrastructures Militaire Maradi kolia	39 999 976	ETS INTERNATIONAL BUSINESS
5	Fourniture couchage tentes collectives maradi kolia	29 512 000	ets IMC
6	Fourniture produit alimentaire maradi kolia	57 078 000	ets FAB
7	Entretien des vehicules des FAN maradi kolia	92 646 974	TOLE AFRIQUE
8	Infrastructures Militaire Maradi kolia	93 012 000	ETS ISMAEL M, CHEKARAOU
9	Infrastructure militaire Agadez Sokni	90 047 888	ets AGALI MOHAMED
10	Infrastructure militaire Agadez Sokni	258 706 000	ESE IDRISA HASSANE
11	Infrastructure militaire Agadez Sokni	151 547 760	ESE GTI
12	Infrastructure militaire Agadez Sokni	364 996 809	ETSE TILBI
13	Infrastructure militaire Agadez Sokni	242 147 899	NAGARI
14	Infrastructure militaire Agadez Sokni	261 799 191	CAFI NIGER
15	Acquisition effets habillement agades sokni	260 721 281	AUGER CONSULTING
16	Infrastructure militaire Agadez Sokni	122 412 682	BMR
17	Infrastructure militaire Agadez Sokni	76 049 324	ESE HASKE KANFANI
18	Infrastructure militaire Agadez Sokni	210 121 194	MI
19	Infrastructure militaire Agadez Sokni	151 547 760	GTI
20	Infrastructure militaire Agadez Sokni	354 197 819	EIF
21	Infrastructure militaire Agadez Sokni	293 080 696	ESE QUALITRAV
22	Infrastructure militaire Agadez Sokni	192 467 192	ESE HACHIMOU SALIFOU
23	acquisition d'effets d'habillement Tahoua Sakola	248765789	AUGER CONSULTING
24	Habillement Zinder saboua	228 222 258	AUGER CONSULTING
25	Infrastructure Zinder saboua LOT1	310 207 631	SOMAD SARL
26	Infrastructure Zinder saboua LOT2	289 728 500	SANI OUMAROU

27	Effet habillage TILLABERY TCHANDALO	343 691 395	AUGER CONSULTING
		5 042 483 500	

ANNEXE N°10: DOSSIERS AERONEFS 2015-2018

N° ordre	N° Marché	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER	APPROBATION
1	112/15	Avenant reparation C 130	OGMA	2015	369 975 431	369 975 431	0	APPROUVE
2	219/16	Acquisition Helicoptere MI 171	ROSO	2016	31 400 661 590	11 107 437 953	20 293 223 637	APPROUVE
3	219/16	Helicoptere MI 171	ROSO	2016	5 206 986 000	1 562 096 000	3 644 890 666	APPROUVE
4	289/16	Revision Dornier	TRANSWORLD	2016	471 334 023	471 334 023	0	APPROUVE
5	611/17	Maintenance SU25	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600	1 000 000 000	1 500 163 600	APPROUVE
6	559/17	ET MI35 en 2011-12- Révision BBJ 2017	JET AVIATION	2017	1 057 433 908	1 057 433 908	0	APPROUVE
7	529/17	Travaux additionnels DORNIER (1)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0	APPROUVE
8	529/17	Travaux additionnels DORNIER (2)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0	APPROUVE
9	335/19	Révision BBJ 2019	JET AVIATION	2018	1 718 003 859	1 718 003 859	0	APPROUVE
10		Révision BBJ 2018	JET AVIATION	2018	1 307 905 910	1 307 905 910	0	APPROUVE
11	051/19	Révision Gazelles	AEROMECHANIC	2018	927 103 012	278 130 903	648 972 109	APPROUVE
12	654/18	Assurance BBJ 2019	Leyma	2018	96 498 692	96 498 692	0	APPROUVE
13		Assurance Dornier	Leyma	2018	64 336 984	0	64 336 984	APPROUVE
14	652/19	Assurance Dornier 2019	Leyma	2018	55 966 985	55 966 985	0	APPROUVE
15	763/18	Assurance Dornier 2018	Leyma	2018	16 237 308	16 237 308	0	APPROUVE
16	574/48	Révision MI 35	Russian Helicopters	2018	7 609 101 200	2 282 730 360	5 326 370 840	APPROUVE
17		Pièces détachées aéronefs	SOGEIMA	2019	295 449 592	88 634 878	206 814 714	APPROUVE
18		ingrédients aéronefs	CONSTRUCTION	2019	89 997 500	89 997 500	0	APPROUVE
TOTAL					53 285 155 594	21 600 383 710	31 684 771 884	

ANNEXE 11 : CONCURRENCES FICTIVES

MAMANE NAGARI ET PARTENAIRES						
N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Matériel vision nocturne	YANSHENG GOTYE	2017	1 997 000 000	689 179 745	1 307 820 255
2	ACCESSOIRES ARMEMENTS ET MATERIELS VISION NOCTURNES	YENTCHEN GOTYE SECURITY ET PROTECTION	2018	3 145 290 000		
3	Constr Bde Gaya	MAMANE NAGARI	2017	342 178 970	3 145 290 000	100 133 415
4	Travaux ZONE 1 Ty- DCSSA	MAMANE NAGARI	2018	910 248 073	0	910 248 073
5	Constr Bde Birni G. + mur	MAMANE NAGARI	2018	469 932 094	55 785 797	414 146 298
6	Brigade Birni	MAMANE NAGARI	2018	469 932 092	55 758 779	414 146 298
7	Brigade Doutchi	YAYE SALEY	2018	369 290 991	36 929 099	332 361 892
8	Constr log Tahoua	MAMANE NAGARI	2018	181 483 935	0	181 483 935
9	Constr bureaux/classes GN	MAMANE NAGARI	2018	140 416 370	0	140 416 370
				8 025 772 525	4 224 988 975	3 800 756 535

BABA AHMED-EQUIP MAT ET PARTENAIRES						
N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Munitions et armements	EQUIP MAT	2017	2 065 247 400	1 200 000 000	865 247 400
2	Camions Dong Feng	EQUIP MAT	2018	5 153 000 000	400 000 000	4 753 000 000
3	Munitions et armements	EQUIP MAT	2018	3 925 300 000	0	3 925 300 000

ANNEXE11

Confidentiel

4	Toyota PU	NIGER MINING	2018	670 000 000	67 000 000	603 000 000
5	Toyota PU	SAHARA	2015	2 065 000 000	0	2 065 000 000
6	Toyota PU	NIGER IMPERIAL MOTORS	2017	1 675 000 000	1 675 000 000	0
7	Toyota PU	ADELTCI	2018	1 675 000 000	502 500 000	1 172 500 000
8	Toyota PU	NIMO	2018	1 340 000 000	134 000 000	1 206 000 000
9	Toyota PU	NIGER MINING	2018	670 000 000	67 000 000	603 000 000
10	Grenades lacrymogènes	EQUIP MAT	2018	550 000 000	0	550 000 000
TOTAL				19 788 547 400	4 045 500 000	15 743 047 400

ETS MIM ET PARTENAIRES

N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Toyota PU	MIM	2017	1 172 500 000	0	1 172 500 000
2	Toyota PU	MIM	2017	502 500 000	502 500 000	0
3	Camions Dong Feng	MIM	2018	5 193 000 000	1 141 000 000	4 052 000 000
4	Toyota PU	MIM	2018	335 000 000	0	335 000 000
TOTAL				7 203 000 000	1 643 500 000	5 559 500 000

ABOUBACAR CHARFO ET PARTENAIRES

N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	MUNITIONS ET GRENADES/456/14/MF	AGACHA	2014	12 425 000 000	APPROUVE	LIVRE
2	MUNITIONS ET GRENADES/294/15/MF	AGACHA	2015	4 210 000 000	APPROUVE	LIVRE
3	ARMEMENTS ET MUNITIONS/199/15/MF	ABOUBACAR CHARFO	2015	4 853 800 000	APPROUVE	LIVRE
4	VAV	AGACHA	2014	10 895 170 000	APPROUVE	LIVRE
5	VAV	AGACHA	2015	11 216 700 000	APPROUVE	LIVRE
6	BUS	AGACHA	2017	3 806 750 000	APPROUVE	LIVRE
7	Pièces détachée	AGACHA	2018	6 742 221 460	APPROUVE	PARTIELLE
8	Pièces détachées VAB	ABOUBACAR	2018	3 716 045 150	APPROUVE	NON
TOTAUX				57 865 686 610		

SAHEL NIGER-MOUSSA QUALITE ET PARTENAIRES

N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Sécurisation Camps militaires avec grillage	SAHEL NIGER	2018	3 671 183 736	290 548 246	3 380 635 490
2	Habillement	SAHEL NIGER	2018	1 509 100 000	1 172 730 000	336 370 000
3	Travaux sécurisation Bdes (Torodj Say Filingué Téra Dargol)	SAHEL NIGER	2018	255 233 759	76 570 128	178 663 631
				5 435 517 495	1 539 848 374	3 895 669 121

ETS IBS ET PARTENAIRES

N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER
1	Camions Kia KM 450	IBS	2018	4 560 000 000	300 000 000	4 260 000 000
2	Habillement	IBS	2018	1 142 577 500	861 954 000	280 623 500
				5 702 577 500	1 161 954 000	4 540 623 500

BRID A DEFCON ET PARTENAIRES

N°	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	APPROUVE	LIVRE
1	Hangar B 737 BBJ	BRID A DEFCON	2015	2 503 886 400	APPROUVE	LIVRE
2	Fourniture et installation de hangars	BRID A DEFCON	2015	9 721 282 740	APPROUVE	PARTIELLE
3	Système anti-missile	BRID A DEFCON	2015	2 846 113 460	APPROUVE	NON
4	BOMBES CARTOUCHES ET ACCESOIRES	BRID A DEFCON	2015	17 002 995 801	APPROUVE	PARTIELLE
5	Camions Steyr	BRID A DEFCON	2016	10 036 000 000	APPROUVE	PARTIELLE
6	Camions Steyr	BRID A DEFCON	2018	9 655 687 000	APPROUVE	LIVRE
7	Munitions et armements	BRID A DEFCON	2018	8 930 854 555	APPROUVE	PARTIELLE
8	Revision MI 35	BRID A DEFCON	2018	7 609 101 200	APPROUVE	NON
9	Bombe Air-Sol	BRID A DEFCON	2019	19 671 494 473	NON	NON

TOTAUX

87 977 415 629

ANNEXE 11 (suite)

SOCIETES MISES EN CONCURRENCES FICTIVES PAR FOURNISSEUR

N°	FOURNISSEURS								
1	HIMA ABOUBACAR	BRID A DEFCON	TSI SARL	APC AXIAL					
2	ZAKOU DJIBO	POLYTECHNOLOGI ES	AUTOWORLD	ESI TRADING					IMPERIAL MOTORS
3	ABOUBACAR CHARFO	ABOUBACAR CHARFO	AGACHA TECHNOLOGIE	BUSINESS INTERNATIONAL				IDRISSA ABDOUALYE	MOUNAHI EL ADDO
4	IBRAHIM SALAO IDI	ETS IBS	ESE MIKA	ESE SADDI IBRAHIMA					
5	MOUTARI ISSA	ETS MIM	ETS HAOUA ABANI WILGA	BMR NIGER				RAMATOU ABANI WILGA	PLURI.COM
6	MAMANE NAGARI	MAMANE NAGARI	YENTHENG GOTHYE SECURITY	JIANGXI LIGHT PLANT				SHENZHEN GUOANTAI EQUIPMENT COLTD	
7	BABA AHMED	EQUIP MAT	NIGER MINING INVEST	SAHARA AUTOMOBILES				NIGER	AFCOM
8	NADJIM BILAL	AGIMEXCO	YOUSOUF HAMED ABDOULAYE	ETS ALFILALY					

DOULLA AMADOU 9 DAOU DA	NIGER BUREAU	ETS SADOU MAHAMOUDOU ETS MASSIHA DE SOULEYMANE G	ETS TALLE SERVICES	
10 ABDOUL FATAOU MOUSSA	ETS SAHEL NIGER	ETS ZARMAGANDA		



ANNEXE 12 : DEPENSES INOPORTUNES 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	QTE	PU moyen	TOTAL CONTRAT	24 561 687 000, ce montant represente un peu plus de 20% du budget annuel du Ministère de la defense nationale et il est affecté à l'acquisition de 154 camions
1	Acquisition de 40 camions Steyr	BRID A DEFCON	2018	40	241 392 175	9 655 687 000	
2	Acquisition de 32 camions Dong Feng	ETS MIIM	2018	32	162 281 250	5 193 000 000	
3	Acquisition de 32 Camions Dong Feng	EQUIP MAT	2018	32	161 031 250	5 153 000 000	
4	Acquisitions de 50 Camions Kia KM 450	IBS	2018	50	91 200 000	4 560 000 000	
				154		24 561 687 000	

ANNEXE 12 (suite): DOSSIERS PIECES DETACHEES

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	Observations
1	ACQUISITION PIECES DETACHEES CAMIONS STEYR ET VAB	MAMANE NAGARI	2017	166 987 850	soit l'equivalent d'un camion steyr
2	Pièces détachées camion DONG FENG	AGACHA TECHNOLOGIES	2018	6 742 221 460	Soit l'equivalent en moyenne de 60 camions Dong Feng
3	Pièces détachées VAB chinois	ABOUBACAR CHARFO	2018	3 716 045 150	soit l'equivalent en moyenne de 16 VAB
4	Acquisition pieces detachees engins PUMA	BRID A DEFCON	2018	1 696 596 367	soit l'equivalent en moyenne de 10 engins PUMA

			<p>Largement au delà du dixieme du budget annuel du Ministere de la défense pour l'acquisition de pieces detachées auto ou meme montant necessaire pour l'acquisition de deux (02)</p>
		12 321 850 827	

ANNEXE 12 (suite) : DEPENSES INOPPORTUNES 2017-2019

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	Prix réel sur le marché	Montant surfacturé
1	Toyota PU	NIGER IMPERIAL MOTORS	2017	50	1 250 000 000	425 000 000
2	Toyota PU	ETS MIM	2017	35	1 172 500 000	297 500 000
3	Toyota PU	SST	2017	35	1 172 500 000	297 500 000
4	Toyota PU	MIM	2017	15	502 500 000	127 500 000
5	Toyota PU	SST	2017	15	502 500 000	127 500 000
6	Toyota PU	ADELTCI	2018	50	1 675 000 000	425 000 000
7	Toyota PU	NIMO	2018	40	1 340 000 000	340 000 000
8	Toyota PU	NIGER MINING	2018	20	670 000 000	170 000 000
9	Toyota PU	EKA	2018	20	670 000 000	170 000 000
10	Toyota PU	AUTOWORLD	2018	20	670 000 000	170 000 000
11	Toyota PU	IMA AUTOMOBILE	2018	15	502 500 000	127 500 000
12	Toyota PU	AGIMEXCO	2018	10	335 000 000	85 000 000
13	Toyota PU	ESI TRADINS	2018	10	335 000 000	85 000 000
14	Toyota PU	ETS DE L'AMITIE	2018	10	335 000 000	85 000 000
15	Toyota PU	ETS MIM	2018	10	335 000 000	85 000 000
16	Toyota PU	NIGER BUREAU	2018	10	335 000 000	85 000 000
17	Toyota PU	AGIMEXCO	2018	30	1 005 000 000	255 000 000
18	Toyota PU	SID NOMADE	2019	29	1 002 000 000	277 000 000
19	Toyota PU	DANGARA	2019	20	670 000 000	170 000 000
20	Toyota PU	AUTOWORLD	2019	18	603 000 000	153 000 000
21	Toyota PU	ISK	2019	15	502 500 000	127 500 000
22	Toyota PU	GEANT D'AFRIQUE	2019	15	502 500 000	127 500 000
23	Toyota PU	NIMO IMPERIAL MOTORS	2019	20	670 000 000	170 000 000
				512	12 800 000 000	4 382 500 000

Soit l'équivalent
pour acquérir 175
véhicules Toyota
PU
supplémentaires

ANNEXE 13: ACQUISITIONS MOYENS AUTO

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	LIVRAISON	TOTAL CONTRAT	SURFACTURATION	NON LIVRE
1	VAB	AGACHA	2014	LIVRE	10 895 170 000	1 569 800 000	
2	VAB	AGACHA	2015	LIVRE	11 216 700 000	1 998 000 000	
3	Engins blindés vab et bastion	Renault Trucks	2017	LIVRE	25 037 670 750		2 503 767 075
4	Bus 10+20	AGACHA	2017	LIVRE	3 806 750 000	2 024 230 000	
5	Camions Steyr	BRID A DEFCON	2016	PARTIELLE	10 036 000 000		
6	Camions Steyr	BRID A DEFCON	2018	LIVRE	9 655 687 000	9 751 695 427	
7	Pièces détachées VAB chinois	AGACHA	2018	LIVRE	6 742 221 460	3 447 744 379	271 774 521
8	Camions Dong Feng	MIM	2018	PARTIELLE	5 193 000 000	3 626 390 000	
9	Camions Dong Feng	EQUIP MAT	2018	PARTIELLE	5 153 000 000	3 583 290 000	
10	Camions Kia KM 450	IBS	2018	LIVRE	4 560 000 000	2 341 750 000	
11	Pièces détachées VAB chinois	ABOUBACAR CHARFO	2018	NON LIVRE	3 716 045 150		3 716 045 150
	TOTAUX				96 012 244 360	28 342 899 806	6 491 586 746
							34 834 486 552

MANQUE A GAGNER MOYENS AUTO

ANNEXE 14 : ARMEMENTS, MUNITIONS ET ACCESSOIRES

N° ordre	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	LIVRAISON	SURFACTURATION	NON LIVRE
1	MUNITIONS ET GRENADES/ ABOUBACAR CHARFO	2014	12 425 000 000	LIVRE	3 273 333 333	
2	MUNITIONS ET GRENADES/ ABOUBACAR CHARFO	2015	4 210 000 000	LIVRE	1 086 666 667	
3	ARMEMENTS ET MUNITIONS ABOUBACAR CHARFO	2015	4 853 800 000	LIVRE	1 113 266 667	
4	MATERIEL DE MAINTIEN DE L'ORDRE EXPORT	2015	1 841 390 000	LIVRE		VIREMENT 2511115758
5	Fourniture Materiels Militaires POLY TECNOLOGIES	2015	4 021 210 450	depuis 2010		4 021 210 450
6	Munitions et armements POLY TECNOLOGIES	2015	2 170 157 350	PARTIELLE		912 956 500

7	BOMBES CARTOUCHES ET ACCESSOIRES	BRID A DEFCON	2015	17 002 995 801	PARTIELLE	1 300 568 523	125 943 744
8	Munitions pour Helicoptères Gazelles (70%)	AEROTEC GROUP	2015	5 263 215 300	PARTIELLE		
9	Munitions et armements (FAN GN)	EQUIP MAT	2017	2 065 247 400	LIVRE	409 071 000	
10	Matériel vision nocturne	YANSHENG GOTYE	2017	1 997 000 000	LIVRE	647 000 000	
11	ACCESSOIRES ARMEMENTS ET MATERIELS VISION NOCTURNE	YENTCHEN GOTYE SECURITY ET PROTECTION	2018	3 145 290 000	LIVRE	922 000 000	
12	Acquisition obus opérationne	BRID A DEFCON	2018	8 930 854 555	PARTIELLE		7 356 557 755
	TOTAL			67 926 160 856		8 751 906 190	12 416 668 449

ANNEXE 15: RECAPITULATIF

N° ORD RE	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	SURFACTURATION	NON LIVRE	OBSERVATIONS
1	Renault Trucks	2017	25 037 670 750		2 503 767 075	Paiements détournés
2	CHARFO	2014-2018	57 865 686 610	14 513 041 064	3 987 819 671	Pieces detachés non livrées
3	BRID A DEFCON	2015-2018	87 977 415 629	18 348 283 950	11 294 183 659	société enregistrée au Nigeria
4	POLY TECHNOLOGIE	2015	6 191 367 800		4 934 166 950	Avenant non livré
5	AERODYNE	2016	999 737 504		999 737 504	Société fictive en zone franche
6	ANSE	217	880 000 000		880 000 000	
7	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600		2 500 163 600	Société fictive en zone franche
8	TOYOTA LAND CRUISER	2017-2019	17 182 500 000	4 352 000 000		
9	YANCHING GOT	2017-2018	5 142 290 000	1 569 000 000		
10	MIM	2018	5 193 000 000	3 626 390 000	400 000 000	2 camions non livrés
11	EQUIP MAT	2018	7 218 247 400	3 583 290 000	207 900 000	1000 AK47 renoués livrés
12	IBS	2018	5 702 557 500	2 341 750 000	93 890 000	1 camion non livré
TOTAL			221 890 636 793	48 333 755 014	27 801 628 459	
MANQUE A GAGNER TOTAL					76 135 383 473	

ANNEXE 16: MARCHES DE TRAVAUX

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER	APPROBATION	LIVRAISON
1	Constr Bde Gaya	MAMANE NAGARI	2017	342 178 970	242 045 555	100 133 415	APPROUVE	LIVRE
2	Bde Madaoua	BMR	2017	296 701 405	89 010 421	207 690 984	APPROUVE	NON
3	Constr Bataillon Madama	TCHIDA	2017	240 507 934	216 457 141	24 050 793	APPROUVE	LIVRE
4	Constr Dirkou	TCHIDA	2017	130 229 078	104 183 262	26 045 816	APPROUVE	LIVRE
5	Travaux DCSSA Ecole de santé	BUSINESS AFRICA	2017	49 640 357	0	49 640 357	APPROUVE	NON
6	Travaux réhabilitation Logements EMA/BO, Cehf cab, Off Adj	BASSIROU OUMAROU	2017	41 341 980	0	41 341 980	APPROUVE	LIVRE
7	Réhabilitation Piste Dirkou	ISSA YOUSOUF	2018	6 330 000 000	1 911 000 000	4 419 000 000	APPROUVE	NON
8	Sécurisation Camps militaires avec grillage	SAHEL NIGER	2018	3 671 183 736	290 548 246	3 380 635 490	APPROUVE	NON

9	Travaux ZONE 1 Ty- DCSSA	MAMANE NAGARI	2018	910 248 073	0	910 248 073	APPROUVE	NON
10	Construction Bataillon Inabangharit	ABIDINE ALI BRAIKA	2018	602 028 333	602 028 333	0	APPROUVE	NON
11	CI Zinder	ALI HAMA	2018	583 763 868	58 376 387	525 387 481	NON	NON
12	CI Zinder 10 BLOCS LOGEMENT	ISSAKA ADAMOU	2018	526 312 736	0	526 312 736	APPROUVE	NON
13	CI Zinder INFRA SABON GARI	IC BTP	2018	481 909 195	132 248 321	349 660 874	APPROUVE	NON
14	Constr Bde Birni G. + mur	MAMANE NAGARI	2018	469 932 094	55 785 797	414 146 298	APPROUVE	LIVRE
15	Constr Bde EMA Grpt Diffa	SOCOGEX	2018	407 130 617	338 697 312	68 433 305	APPROUVE	NON
16	Bde Doutchi + Mur clôture	YAYE SALEY	2018	369 290 991	36 929 099	332 361 892	APPROUVE	LIVRE
17	Constr Bde Dakoro	CCBTP	2018	329 197 502	402 651 006	-73 453 504	APPROUVE	NON
18	CI Zinder 6 BLOCS LOGEMENT	AMADOU MAINASSARA HAMZA	2018	314 261 281	0	314 261 281	APPROUVE	NON

19	Travaux sécurisation Bdes (Torodi Say Filingué)	SAHEL NIGER	2018	255 233 759	76 570 128	178 663 631	APPROUVE	NON
20	Mur Gaya + mur Bermo	PACHATEX	2018	246 158 212	0	246 158 212	NON	NON
21	Construction Bde Belbeji	DAN BOUZOUA	2018	211 045 277	211 045 277	0	APPROUVE	NON
22	Bureaux + logem Bde Kollo	INNOV	2018	200 142 082	60 042 625	140 099 457	APPROUVE	NON
23	Réhab/ construction Ny	NGC	2018	182 167 192	54 650 158	127 517 034	APPROUVE	LIVRE
24	Constr log Tahoua	MAMANE NAGARI	2018	181 483 935	0	181 483 935	NON	NON
25	Const Bde Abala Filingue 2	INTERNATIO NAL BUSINESS	2018	169 000 000	0	169 000 000	APPROUVE	NON
26	Bur, log, bloc toilette Bermo	CC BTP	2018	166 994 741	50 098 422	116 896 319	APPROUVE	NON
27	Constr Bde Tibiri Doutchi	BAKO SOULEY	2018	165 943 784	165 943 784	0	APPROUVE	LIVRE
28	Constr bureaux/clas ses GN	MAMANE NAGARI	2018	140 416 370	0	140 416 370	NON	LIVRE

29	Constr Bde Dungass 2	SAHADOU MAHAMADO UL BARI	2018	121 724 606	69 032 685	52 691 921	APPROUVE	NON
30	Constr Bde Dungass 1	SAHADOU MAHAMADO UL BARI	2018	120 556 805	73 889 991	46 666 814	APPROUVE	NON
31	Constr Bde Damagaram T.	EDG	2018	119 649 332	140 171 316	-20 521 984	APPROUVE	LIVRE
32	Log S/off M, travaux Inf Dosso	Koulki	2018	118 155 216	21 324 873	96 830 343	APPROUVE	NON
33	Constr Bde Berno 1	GROUPE TONGA	2018	115 000 000	79 778 113	35 221 887	APPROUVE	LIVRE
34	Rehausseme nt mur camp sup et domicile HC GN	ASD	2018	99 216 666	25 000 000	74 216 666	APPROUVE	LIVRE
35	Mur Bde Tchibiri (Dosso)	BAKO SOULEY	2018	87 686 009	26 305 803	61 380 206	APPROUVE	LIVRE
36	Mur Bde Madaoua	EDT	2018	79 606 000	23 881 800	55 724 200	APPROUVE	NON
37	Logements Bde Bouza	CONSTRUIT NIGER	2018	74 697 805	37 348 903	37 348 903	APPROUVE	LIVRE
38	Const Bloc Adm Gend Az	DENDI	2018	71 577 542	23 087 818	48 489 724	APPROUVE	NON
39	Réhab log Off Chateau	MONDE A LA UNE	2018	70 000 000	70 000 000	0	APPROUVE	LIVRE

40	BRIGADE BAGAROUA	ATTAHIROU CHOUNA	2018	57 811 093	0	57 811 093	APPROUVE	LIVRE
41	Mur Bde Konni	DAVID	2018	55 724 200	0	55 724 200	NON	NON
42	Réhab + GE mat+ Pmi GS	TIM BATHY	2018	47 072 306	32 950 614	14 121 692	APPROUVE	LIVRE
43	Travaux Annexe MDN	KONATE MAMANE	2018	31 999 998	31 999 998	0	APPROUVE	LIVRE
44	Mur clôture Bde Kollo	FARISA	2018	28 117 011	28 117 011	0	APPROUVE	LIVRE
TOTAL				19 313 038 091	5 781 200 198	13 531 837 894		

ANNEXE 17: BUDGET MDN TITRE 3 ET TITRE 5 DE 2011 A 2020		TITRES		PREVISIONS		REALISATIONS		TOTAUX REALISATIONS	
2011	3	12 399 278 723	5	7 042 671 221	6 637 946 111	12 022 505 075	18 660 451 186		
2012	3	9 519 728 491	5	51 166 728 173	8 730 834 993	54 461 669 986			
2013	3	12 712 536 510	5	48 555 123 993	45 730 834 993	60 152 866 035			
2014	3	12 763 857 683	5	49 861 236 518	48 322 205 597	58 181 637 319			
2015	3	10 674 881 140	5	47 826 470 489	9 855 205 246	73 329 119 500			
2016	3	14 462 043 303	5	66 340 906 419	63 473 914 254	64 460 587 708			
2017	3	20 497 836 255	5	65 274 398 439	53 640 851 416	58 853 515 376			
2018	3	71 651 962 368	5	71 651 962 368	47 907 794 308	55 145 100 113			
2019	3	21 430 976 272	5	50 825 369 955	17 720 435 640	71 884 292 762			
2020	3	20 526 743 498	5	70 454 114 362	12 424 313 506	420 750 000			
TOTAUX	5	43 377 412 386	5	682 907 362 231	515 549 989 985	515 549 989 985			



ANNEXE 18 : DOSSIERS RELEVANT DE L'INSPECTION IGE 2012-2016

N° D'ORDRE	OBJET DU MARCHÉ	FOURNISSEURS	MONTANT DU MARCHÉ
1	Acquisition de filtre anti-sable pour MI 35	AEROTEC GROUP (France)	878 805 271
2	Acquisition et réparation moteurs TV 3117 VMA MI	MOTOR SICH	3 732 400 000
3	Acquisition de matériels de soutien pour avion SUKOI	AEROTEC GROUP (France)	2 035 076 000
4	Acquisition de matériels de soutien de troupes au sol	AEROTEC GROUP (France)	5 727 150 072
5	Acquisition de matériel de soutien aéronaves	AEROTEC GROUP (France)	4 540 994 835
6	Acquisition de munitions pour Hélicoptère Gazelle	AERODYNE TECHNOLOGIES (UKRAINE)	5 263 215 300
7	Acquisition de lots outillage commun, lots d'outillages	AEROTEC GROUP (France)	5 211 578 365
8	Contrat confidentiel modernisation de deux hélicoptère MI	DIXELL PATNERS LTD	2 791 306 941
9	Fourniture d'un aéronef	AEROTEC GROUP (France)	20 850 000 000
10	Acquisition de matériels de soutien roulant	SOCIETE APC AXIAL	3 289 902 480
11	Acquisition de pièces de rechange pour hélicoptère MI 35	AERODYNE TECHNOLOGIES (UKRAINE)	1 200 000 000
12	Acquisition de pièces détaché pour engins blindés 6x6 et 4x4	AEROTEC GROUP (France)	4 754 363 870
13	Acquisition d'effets Spéciaux de protection	SOCIETE APC AXIAL	2 707 462 517
14	Acquisition des armements et munitions	MOTOR SICH	6 766 852 412
15	Acquisition de trois appareils shorts TUCANO et Service afférents	RSW GROUP (USA)	13 931 481 056
TOTAL			83 680 589 119